



Recherches récentes sur la mobilité sociale

Bruno Cautrès

► To cite this version:

Bruno Cautrès. Recherches récentes sur la mobilité sociale. Revue Française de Science Politique, 1992, 42 (3), pp.441-479. 10.3406/rfsp.1992.404313. hal-01009725v2

HAL Id: hal-01009725

<https://sciencespo.hal.science/hal-01009725v2>

Submitted on 24 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Recherches récentes sur la mobilité sociale

In: Revue française de science politique, 42e année, n°3, 1992. pp. 441-479.

Résumé

L'analyse de la mobilité sociale est un domaine qui a connu certaines évolutions importantes au cours d'une période récente. Ces évolutions sont essentiellement le fait de travaux sociologiques anglo-saxons. La parution en langue française d'ouvrages et d'articles récents permet de faire le point sur ces évolutions et de comparer travaux français et travaux anglo-saxons autour de quatre thèmes : stratification, classes et mobilité sociales ; la construction de l'objet de recherche ; l'analyse comparative ; les femmes et la mobilité sociale. Ces comparaisons permettent d'établir les spécificités et les complémentarités de chacune des approches, sur le plan des hypothèses de recherche et des résultats comme sur le plan des outils méthodologiques et instruments d'observation.

Abstract

Recent research on social mobility

Social mobility research is a field that has been going through significant changes due essentially to sociological work in English-speaking countries. Books and articles recently published in French make it possible to survey the situation and to make a comparison with French work in four areas : stratification, class and social mobility ; the construction of the research object ; comparative analysis ; women and social mobility. The comparisons show the specificities and complementarities of each of the approaches concerning research hypotheses and results, as well as methodological tools and observation instruments.

Citer ce document / Cite this document :

Cautres Bruno. Recherches récentes sur la mobilité sociale. In: Revue française de science politique, 42e année, n°3, 1992. pp. 441-479.

doi : 10.3406/rfsp.1992.404313

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1992_num_42_3_404313

RECHERCHES RÉCENTES SUR LA MOBILITÉ SOCIALE

BRUNO CAUTRÈS

LA parution, presque simultanée, de deux livres en langue française consacrés à l'analyse de la mobilité sociale — celui de Yannick Lemel intitulé *Stratification et mobilité sociale* et celui de Dominique Merllié et Jean Prévot intitulé *La mobilité sociale*¹ — constitue une occasion permettant de développer un certain nombre de réflexions sur les apports récents de cet objet d'étude. Cette opportunité se présente après plusieurs années au cours desquelles la production de langue française sur le sujet n'a pas été aussi abondante que dans un certain nombre de pays, il est vrai marqués par une forte tradition d'analyse de la mobilité sociale (Grande-Bretagne, Etats-Unis, notamment). En effet, depuis 1982, date de parution du livre que Claude Thélot avait consacré à la mobilité sociale en France², aucun ouvrage d'ensemble n'était paru sur le sujet en langue française, à l'exception du volume que lui avait consacré en 1986 Pierre Weiss dans la collection « Que sais-je ? »³ et des résultats publiés par l'INSEE de l'enquête Formation Qualification Professionnelle (FQP) de 1985⁴.

Nous proposons donc d'effectuer une analyse relativement détaillée et critique de ces deux ouvrages, et de mettre leurs contenus en relation — parfois de complémentarité, parfois d'opposition — avec certains des plus récents travaux parus en langue anglaise. Ce travail d'analyse critique ne saurait être considéré comme un simple compte rendu de lecture. Nous avons effectué des choix de lecture, motivés par deux critères : d'une part, rendre compte des apports les plus neufs des ouvrages de Yannick Lemel et de Dominique Merllié et Jean Prévot ainsi que des travaux anglo-saxons ou français récents que leur lecture suggère ; d'autre part, privilégier les approches, les cadres d'analyse et

1. Yannick Lemel, *Stratification et mobilité sociale*, Paris, A. Colin, 1991, 225 p. (coll. « U », série sociologie) ; Dominique Merllié, Jean Prévot, *La mobilité sociale*, Paris, La Découverte, 1991, 125 p. (coll. « Repères », n° 99).

2. Claude Thélot, *Tel père, tel fils. Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunod, 1982, 249 p.

3. Pierre Weiss, *La mobilité sociale*, Paris, PUF, 1986, 127 p. Au moment même où je terminais ce travail, les PUF publiaient une traduction d'un des ouvrages fondateurs de la réflexion sur les conséquences politiques de la mobilité sociale, le célèbre *Pourquoi n'y-a-t-il pas de socialisme aux Etats-Unis ?* de Werner Sombart. Cette édition est traduite et préfacée par Pierre Weiss, Paris, PUF, 1992, 166 p.

4. Voir, notamment, Pierre Laulhé, Jeanine Soleilhavoup, « Mobilité professionnelle, Enquête FQP 1985 », *Les Collections de l'INSEE*, D 121, juillet 1987, 253 p. ; Michel Gollac, Pierre Laulhé, « La transmission du statut. L'échelle et le fossé », *Economie et statistique*, 199-200, mai-juin 1987, p. 85-93. Des mêmes auteurs et dans le même numéro d'*Economie et statistique*, voir « Les composantes de l'hérédité sociale. Un capital économique et culturel à transmettre », p. 95-105 ; « Lignée paternelle, lignée maternelle : un rôle voisin dans l'hérédité sociale », p. 107-113.

les méthodologies plutôt que les résultats d'enquêtes, en fait disponibles depuis plusieurs années à travers les publications de l'INSEE consacrées à l'enquête FQP 1985 ou à travers d'autres travaux¹.

Il nous a paru intéressant de regrouper ces apports les plus significatifs et les plus neufs autour de quatre thèmes : stratification, classes et mobilité sociales ; la construction de l'objet de recherche ; l'analyse comparative de la mobilité sociale ; l'analyse de la mobilité sociale et les femmes. Ces quatre thèmes relèvent de notre choix, et celui-ci ne prétend pas épuiser toute l'information contenue dans l'ensemble des ouvrages qui seront cités et analysés. Ils nous paraissent toutefois susceptibles de présenter les résultats et hypothèses de recherche actuellement en cours de discussion dans l'analyse de la mobilité sociale, et de montrer ce que ce domaine de recherche a de neuf à proposer.

STRATIFICATION, CLASSES ET MOBILITÉ SOCIALES

En faisant du débat entre approche « stratificationniste » et approche « classiste » le centre de son livre, Yannick Lemel surprendra le lecteur habitué au standard classique des ouvrages d'analyse de la mobilité sociale. Il est, en effet, rare que ce type d'ouvrages consacrent à ce débat une place aussi importante, en tout cas dans une période récente. D'une certaine manière, on peut dire que ce livre traite peu de mobilité sociale (le thème lui-même n'est directement abordé que sur 20 pages, les pages 151 à 171) tout en abordant la plupart des thèmes et objets de recherche qui interviennent en arrière-plan des analyses de mobilité sociale.

L'objectif visé par Yannick Lemel est en fait plus large qu'une présentation des concepts, des instruments de mesure et des principaux résultats d'analyse de la mobilité sociale. En ce sens, il s'agit d'une démarche très différente de celle adoptée par Claude Thélot dans *Tel père, tels fils*, et l'on ne peut considérer le plus récent de ces deux ouvrages comme le prolongement ou l'actualisation de l'autre. Le livre de Claude Thélot était avant tout le produit d'une recherche empirique — publiée par l'INSEE sous le titre évocateur du *Poids d'Anchise*² — menée sur les évolutions de la mobilité sociale en France. Il pouvait se lire comme une réponse à la question suivante : la structure sociale française est-elle davantage fluide aujourd'hui qu'au début des années 1950 ? On y trouvait des réponses en termes d'évolution et de facteurs de la mobilité sociale.

Le livre que publie Yannick Lemel n'est pas de ce type. Il s'agit avant tout d'un manuel (l'auteur emploie le terme page 16) orienté vers une approche théorique des notions de hiérarchies, d'inégalités et de positions sociales. Il se situe dans le prolongement du chapitre rédigé

1. Sur l'évolution récente de la mobilité sociale en France, on peut consulter Louis Dirn, *La société française en tendances*, Paris, PUF, 1990, p. 157-165 notamment.

2. Claude Thélot, *Le poids d'Anchise*. Nantes, INSEE, 1980, 400 p.

par son auteur sur le thème « stratification et mobilité sociales » dans l'ouvrage consacré aux *Champs de la sociologie française*¹ et édité par Henri Mendras et Michel Verret.

Différent, le livre de Yannick Lemel l'est également par ses orientations théoriques, se distinguant de l'approche d'analyse de la mobilité sociale qui prédomine aujourd'hui dans de nombreux pays, Grande-Bretagne, Allemagne et Europe du Nord, notamment. Ce livre peut donc être considéré comme un point de départ permettant de bien comprendre les différences d'approche de la mobilité sociale en France et dans les pays anglo-saxons.

Yannick Lemel s'emploie, tout d'abord, à établir la particularité de l'analyse sociologique des inégalités et hiérarchies sociales vis-à-vis des approches éthologiques et anthropologiques et vis-à-vis du regard que le « citoyen » et le « débat socio-politique » portent sur ces notions. Alors que l'éthologie déduit les hiérarchies sociales des formes que prennent les relations interindividuelles entre les animaux (agression/soumission, dominants/dominés, mâles/femelles), les sociologues adoptent une posture inverse : « Ce sont plutôt en effet les inégalités d'accès à des ressources ou des biens rares qui leur permettent de classer dans des hiérarchies sociales les individus ou les foyers ... le point de départ, celui autour duquel va se construire la théorie et sur lequel se concentrera l'observation, sera l'inégal accès de chacun aux biens rares »².

L'auteur rappelle qu'une telle approche constitue le fondement des études de stratification sociale et que les observations qu'elle recueille sont fortement dépendantes des contextes d'analyse : les inégalités analysées par le sociologue « sont celles communément considérées comme telles par les sociétés considérées »³. Plus généralement, il s'appuie sur les travaux sur l'Inde de Louis Dumont⁴ pour montrer que la perspective sociologique n'est pas la perspective anthropologique : on ne peut, selon l'auteur, appliquer aux sociétés modernes développées la notion de caste pour dénommer les groupes sociaux. Le point essentiel de l'analyse de Yannick Lemel tient, toutefois, à la distinction qu'il opère entre la définition des inégalités et hiérarchies sociales, « qui alimente le débat social collectif », et l'approche sociologique de ces notions. L'analyse sociologique des inégalités ne doit pas se restreindre aux seules dimensions économiques (logement, formation, santé, emploi ou consommation) qui sont les plus saillantes pour le « citoyen ». Lorsqu'elles sont prises en compte, deux dimensions supplémentaires font la particularité de l'analyse sociologique : le prestige et le pouvoir.

Yannick Lemel propose de faire reposer l'analyse de la stratification sociale sur le triptyque wébérien de la richesse, du prestige et du pouvoir. Il s'agit là d'une position classique aux études de stratification sociale, comme le remarque Philippe Bénéton dans son récent ouvrage sur les

1. Yannick Lemel, « Stratification et mobilité sociales », dans Henri Mendras, Michel Verret (dir.), *Les champs de la sociologie française*, Paris, A. Colin, 1988, p. 97-112.

2. Yannick Lemel, *Stratification et mobilité sociale*, op. cit., p. 30.

3. *Ibid.*, p. 31.

4. Louis Dumont, *Homo hierarchicus*, Paris, Gallimard, 1979 (coll. « Tel »).

classes sociales¹. Yannick Lemel consacre un chapitre à chacune de ces dimensions et un chapitre à la question de leur entrecroisement. Il prend soin d'explicitier l'apport wébérien à l'étude de la stratification sociale, mais en dégage également les limites. En effet, si les concepts wébériens de « classes » (les groupes fondés sur l'intérêt matériel) et d'« ordres » ou « groupes de status » (les modes d'organisation fondés sur l'autorité et la domination de l'autre) renvoient bien aux notions de richesse (plus exactement de ressource) et de prestige, on ne peut établir une telle analogie avec la dimension de pouvoir des études contemporaines de stratification sociale.

Si l'auteur s'inscrit dans la tradition wébérienne d'analyse de la stratification sociale, il marque bien les contours de cette filiation et précise à plusieurs reprises que « la distinction strate-classe telle qu'elle est présentée dans ce manuel n'existe pas chez Weber. Celui-ci distingue bien classe et ordre mais il s'agit là d'un type de distinction qu'on ne peut confondre avec celles qui ont été présentées ... entre strates et classes »². L'exemple du concept de prestige montre bien la manière dont l'analyse de la stratification sociale adopte de façon restrictive les concepts wébériens. Comme le note l'auteur, ce que ce type d'analyse nomme « prestige » n'est que l'un des éléments de ce que Weber entend par la notion de « condition » ou « considération sociale » qui fonde les « groupes status » : alors que Weber distingue la nature du prestige de ses antécédents (mode de vie, instruction, profession) et des comportements qui lui sont associés, les analyses de stratification sociale portent sur la nature et la mesure du prestige professionnel.

Nous n'allons pas détailler l'analyse et la présentation que Yannick Lemel fait de chacune des trois dimensions évoquées, notamment du point de vue des problèmes méthodologiques rencontrés lorsqu'il s'agit de mesurer empiriquement leur inégale répartition. Il est en revanche important de souligner que l'auteur ne tient pas ces trois dimensions comme trois objets dont l'étude doit être menée séparément.

L'analyse de la stratification sociale doit en fait tendre vers l'analyse des répartitions conjointes de la richesse, du pouvoir et du prestige, c'est-à-dire vers l'analyse simultanée des rangs occupés par les individus (au sens statistique, c'est-à-dire les unités d'observation) sur ces trois dimensions. Au plan sociologique, il s'agit donc de s'interroger sur le degré d'unidimensionnalité de la structure sociale (certains individus concentrent-ils ces trois dimensions, d'autres en étant dépourvus ? existe-t-il des mécanismes compensatoires ?) ; au plan statistique, il s'agit d'analyser l'existence et la direction des corrélations entre des indicateurs permettant de mesurer les rangs occupés sur ces trois dimensions.

L'auteur ne cache pas les difficultés d'une telle entreprise. Mesurer ces corrélations n'est pas simple : cela implique de disposer, pour chaque individu, de données mesurant les rangs qu'il occupe sur les trois dimensions. Yannick Lemel constate que très peu de travaux ont réussi

1. Philippe Bénéton, *Les classes sociales*, Paris, PUF, 1991, 125 p. (coll. « Que sais-je ? », n° 341).

2. Yannick Lemel, *Stratification et mobilité sociale*, op. cit., p. 135.

à mener à bien l'analyse statistique des corrélations entre des indicateurs de richesse, de pouvoir et de prestige. La plupart des recherches empiriques en ce domaine ont tendance soit à réduire la taille de la population étudiée (l'auteur fait notamment référence aux études américaines sur les collectivités et communautés locales), soit à limiter leur démarche à la mesure d'une ou deux de ces trois dimensions (le pouvoir étant le plus souvent exclu car étant le plus difficile à appréhender et à mesurer).

De l'ensemble de ces difficultés, Yannick Lemel ne tire pas immédiatement la conclusion qu'établir la stratification sociale d'une société par l'analyse multidimensionnelle des rangs occupés par les individus est une vaine tentative. Si tel était le cas, l'approche stratificationniste n'aurait plus qu'à abdiquer devant l'approche « classiste » (nous allons revenir sur ces deux approches). Dans sa démonstration, tout ce passe comme s'il recherchait — au point de rendre la tâche du lecteur bien difficile — un point de passage entre cette perspective multidimensionnelle et l'établissement empirique de taxinomies simples (il n'emploie jamais ce concept) permettant l'observation des positionnements sociaux et des comportements qui y sont attachés. Il s'agit donc pour l'auteur de plaider pour l'intérêt d'une perspective multidimensionnelle tout en concédant — difficulté de méthode oblige — que l'on doit rechercher des classifications sociales opératoires.

L'attachement de l'auteur à cette perspective multidimensionnelle s'exprime bien à travers le chapitre qu'il consacre au thème de l'incohérence du statut et au modèle de Lenski de « cristallisation » de ce statut¹. Ces deux aspects sont rarement présentés dans les travaux de langue française, et l'on doit souligner l'intérêt de ce chapitre du point de vue des questions de méthode (ainsi, l'auteur consacre-t-il un encadré aux difficultés méthodologiques liées à l'usage du modèle de Lenski). A travers l'exemple d'un comportement individuel, l'achat d'une voiture, Yannick Lemel expose de quelle manière on peut introduire dans l'analyse des variables explicatives mesurant le poids des différents éléments du statut social. Il explique notamment que ces variables peuvent agir de manière additive ou de manière interactive : dans ce dernier cas, la place occupée sur une dimension n'a pas les mêmes conséquences selon que l'individu se situe en haut ou en bas sur une autre dimension.

Du modèle de « cristallisation » du statut proposé par Lenski en 1954, nous pouvons retenir la définition qu'en donne l'auteur : « Ce modèle postule qu'on peut expliquer les différences de pratiques par le jeu de deux composantes : d'une part, la situation moyenne de l'individu sur les dimensions hiérarchiques et, de l'autre, la dispersion (ou cristallisation) de cette situation, c'est-à-dire le degré suivant lequel les positions sur les échelles élémentaires divergent. Un individu riche, puissant et prestigieux est en situation de cohérence ; par contre, un individu pauvre ou moyennement riche et très prestigieux est en forte situation d'incohérence »². Comme on le voit, il n'est pas sans signification que Yannick

1. Gerhard Lenski, « Status cristallization : a non vertical dimension of social status », *American Sociological Review*, 19, août 1954, p. 405-413.

2. *Ibid.*, p. 113.

Lemel ait choisi, après avoir longuement exposé les difficultés de l'approche multidimensionnelle de la stratification sociale, de présenter le modèle de Lenski comme pouvant être empiriquement testé : il qualifie d'ailleurs ce modèle d'analyse de « paradigme fondamental de l'approche "stratificationniste" »¹ et indique qu'il est « en parfaite affinité ... avec l'orientation générale d'étude de la stratification sociale au sein de laquelle il se situe. Il justifie bien, en effet, de distinguer différentes dimensions de l'inégalité, tout en gardant le principe d'un minimum d'organisation de toutes ces dimensions »².

Le modèle d'analyse de Lenski serait donc l'instrument méthodologique approprié à l'étude empirique de la stratification sociale. Malheureusement, l'auteur n'en offre pas la démonstration et indique même, à l'issue d'un court bilan empirique des travaux menés sur les disparités de pratiques individuelles (notamment de dépenses et de loisirs) selon des indicateurs socio-économiques et culturels (profession, revenu, diplôme), que si « les liaisons entre variables hiérarchiques et pratiques individuelles sont manifestes ... ces liaisons semblent à la fois trop simples et trop compliquées pour offrir des principes de regroupements opératoires »³. Trop simples, car la description empirique de ces liaisons ne nécessite pas le recours aux effets d'interaction entre les dimensions retenues pour l'explication (« gagner des rangs sur une dimension modifie les comportements tout à fait indépendamment des rangs occupés dans d'autres dimensions »⁴) ; trop compliquées, car des pratiques peuvent être plus ou moins sensibles à différents indicateurs selon la perspective d'analyse retenue. Ainsi, les dépenses d'habillement sont globalement bien corrélées avec le niveau de vie tandis que les marques de vêtements achetés sont globalement bien corrélées avec la catégorie socio-professionnelle.

On peut regretter que Yannick Lemel ne saisisse pas l'occasion que lui offre la présentation du modèle de Lenski pour établir un lien avec l'analyse des conséquences de la mobilité sociale sur les comportements et attitudes politiques⁵. Non seulement l'article fondateur que Lenski publie en 1954 prend comme exemple l'analyse des effets d'incohérence du statut sur le vote aux Etats-Unis, mais encore de nombreuses tentatives d'application de ce modèle ont été proposées pour l'étude des comportements sociaux et politiques. Ces travaux postulent que la position sociale occupée et que l'origine sociale constituent deux dimensions du statut, et que l'on peut s'intéresser aux effets d'incohérence entre ces deux variables. On doit cependant remarquer que ce modèle n'a pas

1. *Ibid.*, p. 114.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 119.

4. *Ibid.*

5. D'une manière plus générale, l'analyse des effets de l'incohérence du statut et l'analyse des effets de la mobilité sociale entretiennent de fortes relations. Nous avons étudié les modèles d'analyse des conséquences politiques de la mobilité sociale dans notre thèse. Voir : Bruno Cautrès, « La mobilité sociale, ses formes et ses conséquences politiques. Une analyse comparée France/Grande-Bretagne », thèse de doctorat, science politique, Grenoble, Institut d'études politiques, 1988, 583 p.

connu sur ce terrain le succès qu'il a connu en matière d'explication des comportements et attitudes psychologiques (mesure de l'« anomie » et de la « dissonance cognitive », notamment). De plus, une importante controverse méthodologique s'est développée aux Etats-Unis autour du problème de la formalisation statistique du modèle de Lenski (controverse dont Yannick Lemel donne les plus importants éléments dans un encadré méthodologique)¹.

Plus ennuyeux est l'aveu d'échec de l'auteur sur l'impossibilité d'opérer des regroupements de positions sociales à partir des analyses d'incohérence du statut (même s'il englobe dans cette tentative l'analyse des proximités entre positions sociales et styles de vie faite par Bourdieu dans *La distinction*). Cet aveu marque une rupture dans le livre. Sans le dire explicitement, l'auteur fait désormais reposer le reste de ces analyses sur le repérage des positions sociales par les catégories socio-professionnelles (CSP) définies par l'INSEE. Les deux chapitres sont consacrés à l'analyse de la mobilité sociale et à une analyse des inégalités de conditions de vie entre catégories socio-professionnelles : dans le premier cas, il s'agit d'examiner les relations entre CSP en termes de trajectoires de mobilité sociale ; dans le second cas, il s'agit d'analyser si les disparités entre CSP permettent d'établir l'existence de groupes plus larges, fondés sur l'agrégation de CSP socialement proches.

L'auteur n'explicite pas totalement s'il considère que l'utilisation des catégories socio-professionnelles (les CSP définies par l'INSEE) est adaptée à l'analyse de la mobilité sociale et des inégalités de conditions de vie en raison de la nature de ces objets et de la signification qu'il accorde à l'appartenance sociale, ou si elle se justifie par les difficultés de mise au point empirique d'une approche multidimensionnelle de la stratification sociale. Avant d'exposer la teneur de ses analyses sur ces deux terrains, il convient de rendre compte des éléments de réponse que l'on trouve dans le livre.

Préalablement aux analyses de mobilité sociale et d'inégalités de conditions de vie, Yannick Lemel consacre un chapitre à « éclaircir de faux débats et marquer des différences entre "strates" et "classes" »². Rappelant tout d'abord les principes de l'analyse marxiste des classes sociales, l'auteur s'emploie à montrer quelles différences cette approche entretient avec l'analyse stratificationniste :

« Stratifier une population consiste à classer les individus, les ménages ou les foyers qui la composent suivant un critère quelconque qui permette de les ordonner ... Une "strate" n'est donc pas synonyme de "groupe" ... Les strates sont d'abord et fondamentalement des agrégats statistiques et, en particulier, il n'y a aucun sens à traiter d'emblée d'une strate comme d'un

1. Cette controverse est liée à l'utilisation qu'ont faite Blau et Duncan d'un modèle additif d'analyse de la variance pour exprimer le modèle de Lenski. Sur cette formalisation et sa critique, voir Keith Hope, « Models of status inconsistency and mobility effects », *American Sociological Review*, 40, 1975, p. 322-343.

2. Yannick Lemel, *Stratification et mobilité sociale*, op. cit., p. 126. On trouve la même volonté de bien distinguer « classes » et « strates » et de ne pas entretenir de confusion entre les deux approches, dans Philippe Bénéton, *Les classes sociales*, op. cit., p. 53-65 notamment.

être collectif. Dire d'un ensemble de personnes qu'il constitue un groupe solide, c'est précisément souligner qu'il existe des relations entre les membres du groupe, que ces relations sont nombreuses et occupent beaucoup les esprits, qu'il en résulte une organisation structurée dont on peut supposer qu'elle jouera un rôle propre. Rien de tout cela n'a de sens pour une "strate" »¹.

L'approche stratificationniste pose donc que « le point de départ pertinent pour l'analyse de la société n'est pas les groupes que l'on pourrait éventuellement y trouver mais les individus eux-mêmes »². Son objet d'étude est bien l'analyse des déplacements individuels sur différentes dimensions et non l'identification, fondée a priori sur certains critères exogènes (détention des moyens de production, division de travail, par exemple), de groupes ou de classes. En ce sens, l'analyse de la mobilité sociale est de tradition stratificationniste, bien que l'on puisse, comme l'ont fait Dominique Merllié et Jean Prévot, tenter de distinguer mobilité sociale individuelle et « collective »³. L'utilisation que l'analyse de la mobilité sociale fait des catégories socio-professionnelles pour établir les déplacements sociaux de la génération des pères à celle des fils doit également être située dans le débat entre « strates » et « classes » : « Dans une approche "stratificationniste", les catégories socio-professionnelles sont, en fait, des succédanés des individus eux-mêmes qu'il aurait mieux valu observer ... Réciproquement, dans une approche "classiste", plus structurelle ou plus holiste ... les catégories socio-professionnelles seront traitées comme des succédanés des classes »⁴.

Les analyses de mobilité sociale interprètent donc un classement socio-professionnel comme le code des CSP plutôt comme une approximation unidimensionnelle d'une approche en termes de strates : si l'agrégation des métiers en catégories socio-professionnelles n'est pas le résultat d'une analyse empirique des représentations, pratiques et modes de relations des individus, elle ne peut pas non plus être considérée comme une catégorisation opérée sur la base de principes relatifs à la division de la société française en classes antagonistes.

La position adoptée par Yannick Lemel dans le débat entre classes et strates est, en fait, assez classique en analyse de la mobilité sociale. En revanche, l'auteur présente un certain nombre d'analyses originales visant à opérer des regroupements de catégories socio-professionnelles. Ces analyses portent sur les inégalités de conditions de vie plus que sur les trajectoires sociales, domaine sur lequel l'auteur n'apporte pas d'éléments neufs. Ces analyses portent sur les revenus et les diplômes, les

1. Yannick Lemel, *Stratification et mobilité sociale*, op. cit., p. 129.

2. *Ibid.*, p. 131.

3. Cette distinction est très rarement présentée. Dominique Merllié et Jean Prévot rappellent que Sorokin envisage des exemples de mobilité « collective » : la position du clergé chrétien avant et après Constantin, les révolutionnaires communistes après 1917. Les auteurs montrent que l'articulation entre les deux perspectives n'est pas simple à établir, comme dans le cas des enseignants collectivement en mobilité descendante : peut-on ignorer cette dimension dans l'analyse des trajectoires individuelles et qualifier d'immobile un enseignant, fils d'enseignant ? Cf. Dominique Merllié, Jean Prévot, *La mobilité sociale*, op. cit., p. 28-29.

4. Yannick Lemel, *Stratification et mobilité sociale*, op. cit., p. 133.

similitudes de pratiques (consommation, homogamie) et l'évolution des effectifs. Des variations dans les regroupements apparaissent selon les indicateurs retenus, mais l'on peut retenir la projection des catégories socio-professionnelles dans l'espace à deux dimensions formé par les diplômes et les revenus comme une représentation assez stable des positions des catégories les unes par rapport aux autres.

Cette représentation, dont Henri Mendras a fourni l'interprétation en termes de « cosmographie »¹, permet de retrouver une logique de classement bi-dimensionnel : il est ainsi possible de repérer dans l'espace social quatre grands ensembles : les catégories ouvrières, les employés ; les cadres supérieurs et membres des professions intermédiaires ; les techniciens qui occupent une position intermédiaire entre les deux groupes précédents ; les travailleurs indépendants (artisans et commerçants). Les professions libérales et les agriculteurs forment, enfin, deux groupes isolés. Cette cartographie sociale est l'un des derniers éléments présentés par Yannick Lemel ; d'une certaine manière, elle constitue également le point d'achèvement de sa sociologie des groupes sociaux. Compte tenu des liens que l'auteur tisse entre les inégalités et le repérage des positions sociales, il nous paraît fécond de mettre son approche en regard de l'approche développée par John Goldthorpe en Grande-Bretagne. Cette approche appréhende différemment les relations entre ce repérage et l'analyse de la mobilité sociale.

Le livre de John Goldthorpe, *Social mobility and class structure in modern Britain*², est sans aucun doute l'ouvrage d'analyse de la mobilité sociale le plus important qui soit paru au cours des quinze dernières années. Paru pour la première fois en 1980, ce livre, réédité en 1987, reste l'ouvrage de référence pour apprécier le type d'analyse de la mobilité sociale privilégiée à présent dans les pays anglo-saxons. Renouvelant profondément les perspectives de recherche, les instruments d'analyse empirique et les concepts utilisés, John Goldthorpe a incontestablement donné, à travers ce livre et l'ensemble des travaux qui l'ont accompagné, à l'analyse de la mobilité sociale un nouvel élan depuis le début des années 1980. Basé sur l'exploitation d'une enquête de mobilité sociale très détaillée et réalisée en 1972³, ce livre entendait fournir un ensemble de réponses aux questions suivantes : la structure sociale de la Grande-Bretagne pouvait-elle, dans les années 1970, être qualifiée d'« ouverte » ? Les réformes voulues par Beveridge et le développement de l'enseignement secondaire et supérieur dans les années 1940 avaient-ils produit des effets et permis à la Grande-Bretagne de se rapprocher du « modèle américain » ?

1. Henri Mendras, *La seconde révolution française (1965-1984)*, Paris, Gallimard, 1988, p. 49-66.

2. Oxford, Clarendon Press, 1980, 310 p. (en collaboration avec Catriona Llewellyn et Clive Payne) ; voir également la seconde édition : *Social mobility and class structure in modern Britain*, Oxford, Clarendon Press, 1987, 377 p. (en collaboration avec Catriona Llewellyn et Clive Payne).

3. Il s'agit d'une enquête réalisée en 1972 auprès d'un échantillon de 10 309 hommes âgés de 20 à 64 ans habitant en Angleterre et au Pays de Galles.

D'une certaine manière, il s'agissait pour John Goldthorpe et ses collègues (ce que l'on a appelé le Oxford Mobility Group de Nuffield College) de reprendre les questions laissées en suspens par la précédente grande enquête de mobilité sociale en Grande-Bretagne (celle réalisée en 1949 par David Glass et qui concluait à la forte immobilité sociale de la Grande-Bretagne¹), et de relever le défi posé par l'approche américaine de la mobilité sociale, envisageant essentiellement les mécanismes individuels de l'« acquisition du statut » (nous reviendrons sur ce point) et concluant à la forte perméabilité des hiérarchies de statut.

Refusant d'adopter l'approche de la stratification sociale par l'étude des hiérarchies de prestige ou de richesse, porteuse selon lui de trop de présupposés sur le « modèle américain » de démocratie libérale et sur l'atténuation des appartenances de classe, John Goldthorpe a fait le choix de concilier la définition d'une « structure de classes » avec l'analyse de la mobilité sociale. C'est le point sur lequel notre attention s'arrête, et grâce auquel les différences d'approche de la mobilité sociale avec le livre de Yannick Lemel apparaissent avec netteté.

L'une des grandes innovations méthodologiques du livre de John Goldthorpe est l'utilisation d'une classification socio-professionnelle originale, susceptible de rendre compte des flux de mobilité sociale dans le contexte de la « structure de classes » britannique. Cette classification socio-professionnelle, connue en Grande-Bretagne sous le nom de *Goldthorpe occupational scheme*, définit ce que l'auteur appelle des « positions de classe », terme qui ne doit pas être entendu au sens marxiste de classes sociales. Par « positions de classe », Goldthorpe entend, avec Giddens auquel il emprunte cette notion, des « agrégats d'individus » repérables à leur degré de « structuration », c'est-à-dire de cohésion et d'homogénéité sociales. Les deux caractéristiques d'une « position de classe » sont sa « situation de marché » (*market situation*) et sa « situation de travail » (*work situation*), notions que Goldthorpe emprunte à David Lockwood² et qui permettent de qualifier la classification socio-professionnelle de Goldthorpe de « néo-wébérienne ».

Les « positions de classe » regroupent « des catégories professionnelles dont les membres semblent comparables, d'une part, par leurs sources et niveaux de revenus, par leur sécurité économique et leurs chances d'avancement (*market situation*) ; d'autre part, par leur position dans les hiérarchies d'autorité et de contrôle au sein des processus de production où ils exercent leurs métiers, et donc par leur degré d'autonomie dans leurs tâches et rôles professionnels (*work situation*)³. On retrouve ici la logique stratificationniste consistant à construire des classements socio-professionnels à partir d'indicateurs d'accès à certaines ressources.

Goldthorpe considère la profession comme un indicateur de la « si-

1. David Glass, *Social mobility in Britain*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1954, 412 p.

2. Ces deux notions sont notamment présentées dans David Lockwood, *The black-coated worker : a study in class consciousness*, Londres, Allen and Unwin, 1958.

3. John Goldthorpe, *Social mobility and class structure in modern Britain*, op. cit., p. 39.

tuation de marché », et le statut professionnel comme un indicateur de la « situation de travail » (indépendant, salarié, etc.). Dans les deux cas, il utilise les nomenclatures de professions et de statuts établis par l'OPC (Office of Population and Censuses Surveys, l'équivalent britannique de l'INSEE en matière d'organisation du recensement) : en croisant ces deux dimensions, on obtient les « positions de classe » que John Goldthorpe présente le plus souvent dans une nomenclature agrégée en sept postes¹.

Nous avons dit que la définition de ces « positions de classe » est sous-tendue par le concept de « structuration » que Goldthorpe emprunte à Anthony Giddens. Ce point est essentiel, car il va permettre de comprendre le lien que l'auteur établit entre l'analyse de la mobilité sociale et la formation des groupes sociaux. Dans son analyse de la mobilité sociale, Goldthorpe retient de la sociologie de Giddens la volonté d'établir une liaison entre les propriétés structurelles des systèmes sociaux, les pratiques et actions humaines. Il s'agit de « comprendre le processus de reproduction sociale en spécifiant les relations entre “ structuration ” et “ structure ” »². Par structuration, Giddens entend la « reproduction des pratiques » par laquelle se définit, selon lui, l'identité des groupes sociaux.

Or, selon Giddens, la plus importante source de « reproduction des pratiques » est, en tout cas dans les pays occidentaux, à rechercher dans la distribution des opportunités de mobilité sociale : « Plus le degré de “ fermeture ” des chances de mobilité ... est important, plus la formation de classes identifiables est facilitée. L'effet de cette “ fermeture ” ... est de permettre la reproduction d'expériences communes de vie à travers les générations ; cette homogénéisation est renforcée par l'intensité avec laquelle les déplacements individuels sur le marché du travail sont restreints à des professions conduisant à des niveaux de revenus similaires. En général, ... la structuration des classes est facilitée par le degré de “ fermeture ” des chances de mobilité sociale »³.

L'apport de la sociologie de Giddens à l'analyse de la mobilité sociale que fait Goldthorpe repose sur cette idée d'un mécanisme rendant la « structuration d'une position de classe » inversement proportionnelle aux mouvements de mobilité sociale qu'elle connaît. Plus fondamentalement, Goldthorpe a intégré cette hypothèse à un ensemble de réflexions qui constitue, sans doute, l'une des portées théoriques les plus intéressantes de sa sociologie de la mobilité sociale. Ces réflexions établissent des liens entre la mobilité sociale, l'homogénéité des groupes sociaux et leur capacité à s'engager dans l'action collective.

1. Ces sept catégories peuvent être ainsi traduites : professions libérales, patrons de l'industrie et du commerce (plus de 25 salariés), cadres supérieurs ; cadres moyens, techniciens supérieurs et agents de maîtrise dans le secteur tertiaire ; employés de bureau, de commerce et personnels de service ; petits producteurs indépendants, artisans et commerçants ; techniciens inférieurs, contremaîtres ; ouvriers qualifiés ; ouvriers spécialisés et agricoles.

2. Anthony Giddens, *New rules of sociological method*, Londres, Hutchinson, 1976, p. 120.

3. Anthony Giddens, *The class structure of the advanced societies*, Londres, Heineman, 1973, p. 107.

La mobilité sociale est, selon Goldthorpe, un mécanisme à deux détentes, mais en situation d'antinomie : elle est, à longue échéance, porteuse de réduction des inégalités sociales tout en étant, pour le présent, un mécanisme dont les rouages rendent cet idéal bien improbable. De cette antinomie, il tire la conclusion suivante : « Si les inégalités sociales doivent être significativement réduites, cela ne peut être atteint que dans le cadre d'un processus de conflit entre groupes sociaux, c'est-à-dire par l'engagement collectif de ceux qui sont les plus défavorisés par ces inégalités et qui vont compenser leur manque de pouvoir social en tant qu'individus en agissant collectivement, étant ainsi capables, en raison de leur nombre, de leur organisation et de leur solidarité, de contester avec succès le statu quo »¹.

Une telle analyse apparaîtrait bien banale si Goldthorpe ne faisait pas porter à la mobilité sociale le rôle d'une variable intermédiaire entre existence d'inégalités sociales et contestation par l'action collective. En effet, suivant en cela les hypothèses de Giddens, John Goldthorpe conçoit la capacité d'engagement dans l'action collective comme dépendante du degré de cohésion sociale et politique des groupes sociaux ; or cette cohésion est liée au volume de mobilité sociale propre à chacun d'eux. Autrement dit, John Goldthorpe propose de considérer que l'égalisation des chances de mobilité sociale n'est pas un but impossible à atteindre compte tenu des spécificités et des histoires des structures sociales des pays industriels, mais qu'il est étroitement lié aux effets de la mobilité sociale sur la cohésion sociale et politique des couches contestataires. Les faibles taux de mobilité sociale constatés dans le monde ouvrier en Grande-Bretagne sont compensés par l'homogénéité socio-politique qu'ils lui confèrent, assurant ainsi sa capacité de contester par l'action collective ce qu'il n'obtient pas par un mouvement d'ensemble vers l'égalisation des conditions.

Comme on le voit, le cadre d'analyse de la mobilité sociale forgé par John Goldthorpe est assez différent de celui tracé par le livre de Yannick Lemel et, d'une manière plus générale, de l'approche de la mobilité sociale développée en France. Les liens établis par John Goldthorpe entre mobilité sociale et mobilisation politique nous semblent, dans l'avenir, devoir être testés pour le cas français.

UN OBJET DE RECHERCHE CONSTRUIT L'ÉPISTÉMOLOGIE DES TRAVAUX DE MOBILITÉ SOCIALE

Le livre de Dominique Merllié et Jean Prévot est très différent de celui de Yannick Lemel. La mobilité sociale est bien ici au cœur de l'analyse, et le livre que nous proposent les auteurs offre, dans les limites du format de poche, un tour d'horizon très complet des problématiques,

1. John Goldthorpe, *Social mobility and class structure in modern Britain*, op. cit., p. 253.

méthodologies et résultats d'analyse (pour la France) de la mobilité sociale. Ce livre doit être vu comme le prolongement des travaux que Dominique Merllié consacre depuis plusieurs années à cette question¹. A travers ses travaux, qui comptent parmi les plus originaux et novateurs publiés en français au cours des dernières années, l'auteur a entrepris une réflexion sur les procédures d'observation de la mobilité sociale, notamment sur les déclarations de professions dans les enquêtes qui l'appréhendent. De telles recherches ont permis de mettre en évidence en quoi la mesure de la mobilité sociale est tributaire des modalités d'observation et des conditions de recueil des données.

Le livre que Dominique Merllié publie avec Jean Prévot, tout en suivant le cheminement classique d'un ouvrage de présentation de l'analyse de la mobilité sociale, est donc marqué par une épistémologie de la mesure qui, plus que pour tout autre objet d'analyse sociologique, s'impose dans l'observation de la mobilité sociale. Cette épistémologie, dont le projet a été tracé à travers les précédents travaux de Dominique Merllié, nous rappelle que les données de mobilité sociale sont avant tout construites, produites. L'analyse de la mobilité sociale est, en effet, une « problématique chargée politiquement » (selon l'expression des auteurs), un objet de recherche socialement construit dont les observations sont fortement contraintes par la mise en œuvre d'instruments de mesure empirique.

Les auteurs ne manquent pas de souligner, chaque fois que cela doit être fait, qu'il existe une profonde interaction entre données produites par les enquêtes de mobilité sociale (les enquêtes FQP, notamment), protocoles d'observation et instruments d'analyse. Ainsi consacrent-ils quelques très bonnes pages à un rappel de définitions et un encadré méthodologique soulignant les pièges de lecture des « tables de mobilité sociale », instrument de mesure privilégié dans l'analyse empirique de la mobilité sociale². L'un des grands mérites de leur livre, que nous allons privilégier, tient à l'excellente analyse qu'ils font de la manière dont l'analyse scientifique de la mobilité sociale doit à la fois rendre compte et se défaire des représentations « indigènes » de ce phénomène.

1. Voir, notamment, Dominique Merllié, « Une nomenclature et sa mise en œuvre. Les statistiques sur l'origine sociale des étudiants », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 50, novembre 1983, p. 3-47 ; du même auteur, « La construction statistique », dans Patrick Champagne (dir.), *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 1989, p. 101-162 ; « Les catégories socio-professionnelles à l'épreuve de la réitération », *Population*, 6, 1990 ; « Les classements professionnels dans les enquêtes de mobilité », *Annales ESC*, novembre-décembre 1990, p. 1317-1333.

2. Malgré toutes les qualités du livre de Dominique Merllié et Jean Prévot, cet encadré est insuffisant. Le plus gênant est qu'il présente comme valide l'« indice d'association » proposé par David Glass en 1954. Les auteurs engagent à considérer les valeurs calculées par cet indice avec précaution, car son niveau maximal possible pour chaque case d'un tableau de mobilité sociale est une fonction décroissante de ses effectifs marginaux. Ils n'indiquent pas qu'une telle propriété rend l'usage de cet indice infondé pour l'analyse de la mobilité sociale. Il est curieux de voir cet indice présenté dans un ouvrage récent, alors que cette propriété et les conséquences qui en découlent sont connues depuis le début des années 1970. Pour une présentation plus mathématique de cet indice et de ces propriétés, voir Andréa Tyree, « Mobility ratios and association in mobility tables », *Population Studies*, 27, 1973, p. 577-588.

Analysant tout d'abord les « problématiques, idéologies et notions » attachées au thème de la mobilité sociale, ils rappellent qu'elle est à la fois objet de sociologie, représentation sociale et même thème romanesque, comme l'a récemment montré C. Bidou-Zachariasen à propos de *Proust, analyste de la mobilité sociale*¹. Les auteurs soulignent que la sociologie de la mobilité sociale doit englober ces différentes dimensions et « faire apparaître le rapport, aussi bien que le décalage, entre l'intérêt (spéculatif ou scientifique) pour la mobilité sociale et les intérêts (sociaux) qu'elle met en jeu »².

Cette question des intérêts sociaux que met en œuvre l'analyse de la mobilité sociale a été peu abordée (l'ouvrage de Yannick Lemel n'y fait presque pas référence), en tout cas rarement, de manière sociologique et non idéologique : tout sociologue de la mobilité sociale connaît la condamnation prononcée, de triste mémoire, par Nicos Poulantzas sur son objet d'étude : « Une problématique bourgeoise »³. S'il s'est résolu à son sort, ce sociologue n'a pas manqué d'être attentif aux vices ou aux vertus politiques que l'on accorde à la mobilité sociale. Tantôt considérée comme un frein au changement social et politique, tantôt comme un agent efficace de ce même changement ou encore comme un élément essentiel de stabilité socio-politique, la mobilité sociale est un objet dont on peut montrer les liens qui l'unissent à des « intérêts sociaux » et politiques très différents.

Parmi ces intérêts, Dominique Merllié et Jean Prévot n'ont pas choisi d'interpréter la relation qui, élaborée au cours du siècle dernier, s'est établie entre l'analyse de la mobilité sociale et la réflexion sur l'avenir politique des sociétés modernes. Une telle analyse a déjà été proposée par John Goldthorpe, dont le premier chapitre de son livre *Social mobility and class structure in modern Britain* présente l'analyse la plus complète à ce jour de ce sujet : John Goldthorpe montre de quelle manière c'est à la fois le révisionnisme de Bernstein et l'ensemble des réflexions sur la social-démocratie (parmi lesquelles celles de Roberto Michels et Werner Sombart) qui ont rendu possible l'émergence du thème de la mobilité sociale que l'œuvre de Marx reléguait sous la forme de l'« exception américaine ». Il établit également de quelle manière Pitirim Sorokin réalise une rupture tant politique que scientifique avec cette réflexion, jetant alors les bases d'une analyse sociologique de la mobilité sociale qui ne rompt pourtant pas avec un questionnement relatif à l'avenir politique des sociétés modernes.

Les auteurs ont, en revanche, choisi de mettre l'accent sur d'autres types d'intérêts sociaux, ceux qui tiennent aux « prénotions », au sens durkheimien, attachées à la mobilité sociale. Ainsi, soulignent-ils qu'il y a « intérêt, même si ce n'est que pour mieux s'en dépendre, à introduire, dans l'analyse d'un objet sociologique, celle de ses représentations so-

1. C. Bidou-Zachariasen, « Le jet d'eau d'Hubert Robert. Proust analyste de la mobilité sociale », *Ethnologie française*, 20 (1), 1990.

2. Dominique Merllié, Jean Prévot, *La mobilité sociale*, op. cit., p. 8.

3. Nicos Poulantzas, *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Paris, Le Seuil, 1974, p. 37.

ciales, et plus généralement celle de l'expérience "indigène" qu'on peut en avoir»¹. Ils définissent les «prénotions» attachées à la mobilité sociale comme des «catégorisations spontanées» qui, dans le cours des interactions de la vie quotidienne, fonctionnent comme des «repères ... qui nous permettent de donner rapidement, sans "analyse", un sens social général à la situation où nous nous trouvons»².

La sociologie de la mobilité sociale doit donc être attentive - que ce soit pour s'en départir ou pour les introduire comme objets d'analyse - à ces représentations spontanées «où se jouent des formes plus ou moins précises et révisables de classement social, absolu ("paysan", "loubard", "cadre dynamique", "BCBG", etc.) ou seulement relatif (fréquentable, à éviter, plus "haut" ou plus "bas" que moi, etc.) ... Ces formes de classement engagent notre identité, à la fois comme point de vue sur les autres ... et comme effet du point de vue des autres»³. Dominique Merllié et Jean Prévot soulignent que la particularité du regard de l'analyse de la mobilité sociale sur ces représentations est de ne pas les percevoir comme statiques. Ces jugements, ces classements sociaux spontanés ont en fait une profondeur et une extension qui dépassent l'individu observé : «Avec la "situation" présente, l'appréciation sociale d'autrui ou de soi englobe un passé qui explique cette situation ou lui donne un sens particulier, et un avenir vers lequel elle tend. La trajectoire qui lui est associée n'est pas quelque chose en plus, mais un élément constitutif de la situation perçue»⁴. De même, ces «catégorisations spontanées» ne portent pas seulement sur les individus : à travers ceux-ci, on perçoit les groupes dont ils sont issus, leur famille en particulier : car «autrui s'évalue d'abord par son origine».

Les éléments de réflexion apportés par Dominique Merllié et Jean Prévot font regretter l'absence de données qui permettraient de saisir empiriquement les systèmes de catégorisation dont relèvent les représentations sociales qu'ils évoquent. Les enquêtes de mobilité sociale, enquêtes FQP en France, permettent de recueillir une information factuelle d'une exceptionnelle richesse tandis qu'elles laissent vide le champ des représentations sociales liées à la mobilité. S'il manque des données nécessaires à l'analyse empirique des systèmes de catégorisations sociales, le sociologue de la mobilité ne doit toutefois pas abandonner la perspective d'en rendre compte. L'ouvrage de Dominique Merllié et Jean Prévot permet d'aller encore un peu plus loin sur ce terrain et suggère également la lecture des travaux de Laurent Thévenot, Alain Desrosières et Luc Boltanski. En effet, il nous paraît important d'aborder deux types de réflexion susceptibles d'éclairer la compréhension de la construction sociale des données de mobilité : l'interaction entre représentations spontanées et représentations savantes de la mobilité sociale ; la genèse des enquêtes de mobilité sociale.

1. Dominique Merllié, Jean Prévot, *La mobilité sociale*, op. cit., p. 8.

2. *Ibid.*, p. 8-9.

3. *Ibid.*, p. 9.

4. *Ibid.*, p. 10.

Reprenant des éléments de réflexion présentés en 1977 par Mohamed Cherkaoui et James Lindsey¹, Dominique Merllié et Jean Prévot montrent de quelle manière toute analyse scientifique de la mobilité sociale se trouve confrontée à la force d'une métaphore spatiale dont on doit l'origine à Sorokin et qui rappelle la permanence du modèle de la mécanique classique dans les sciences sociales : « Par analogie avec la mécanique physique étudiant les conditions de déplacement d'un mobile dans l'espace en fonction de "champs de force" auxquels il est soumis, et à quoi peuvent s'opposer des forces de frottement, l'idée de mobilité sociale débouche sur celle de trajectoires effectuées par les individus sous l'action des "champs de forces sociales" »². Cette métaphore a sans aucun doute une force analogique et une portée heuristique pour l'analyse sociologique de la mobilité sociale. Elle y puise son vocabulaire : position et distance sociales, trajectoire et déplacement, fluidité et rigidité, inertie, sont autant de concepts forgés depuis le début du siècle par les sociologues de la mobilité sociale.

Cette métaphore est toutefois d'un usage délicat. Parler d'espace social suppose des choix quant à sa représentation : on doit se donner une mesure de la distance entre groupes sociaux et individus. Or, comme nous l'avons vu précédemment, l'une des difficultés les plus importantes d'analyse de la mobilité sociale tient à la mesure de sa dimension « verticale » qui renvoie à l'hypothèse d'un espace social hiérarchique. Hiérarchiser les dimensions de l'espace est indispensable pour pouvoir qualifier tel déplacement d'ascension ou de régression sociales. Ces restrictions montrent toute la difficulté où se trouve l'analyse sociologique de la mobilité sociale vis-à-vis de sa métaphore spatiale : il est délicat d'utiliser les notions de mobilité ascendante et descendante lorsque l'on se donne comme mesure de la distance sociale entre des individus leurs appartenances aux catégories socio-professionnelles définies par l'INSEE ou à tout autre indicateur opérant une partition de l'espace social en classes discrètes. D'autres difficultés apparaissent : Dominique Merllié et Jean Prévot ne négligent pas, ce qui est pourtant couramment pratiqué, le fait que la mobilité sociale n'est pas indépendante des autres formes de mobilité — la mobilité géographique, notamment — qui superposent à une dimension « verticale » une dimension « horizontale ».

La mise en évidence par les auteurs d'un « principe de proximité sociale » dans l'évolution de la mobilité sociale en France rappelle que l'observation de l'espace social nécessite également la mise en œuvre de « filtres » méthodologiques. Rappelant la distinction capitale à toute compréhension de l'analyse de la mobilité sociale entre mobilité « structurelle » et mobilité « nette » (respectivement la part de mobilité due aux effets des modifications des structures sociales et la part de mobilité supplémentaire), les auteurs notent que « si les changements sociaux se traduisent aussi directement dans les flux de mobilité, c'est que ces

1. Mohamed Cherkaoui, James K. Lindsey, « Problèmes de la mesure des classes sociales : des indices du status aux modèles d'analyse », *Revue française de sociologie*, 18 (2), 1977, p. 233-270.

2. Dominique Merllié, Jean Prévot, *La mobilité sociale*, op. cit., p. 1.

derniers n'excèdent pas considérablement ce que l'on peut anticiper d'après les premiers. Toutefois, ces flux ne s'ajustent pas purement et simplement aux transformations sociales »¹. En effet, s'il y avait ajustement total de la mobilité « nette » à la mobilité « structurelle », on pourrait observer, en France et sans doute dans les autres pays industriels, de nombreux mouvements de mobilité entre le secteur agricole (en déclin) et les emplois tertiaires (en expansion). Or tel n'a pas été le cas, et les auteurs expliquent, en ayant recours à une métaphore une fois encore inspirée du modèle de la mécanique classique, que la mobilité « nette » est contrainte par un « principe de proximité sociale » : « Ce principe implique des mécanismes en chaîne ou en cascade, comme dans un jeu de billard où une boule transmet son mouvement à plusieurs autres successivement. Par exemple, on peut considérer que les flux des enfants de la petite paysannerie vers des emplois d'ouvriers ont permis (avec la fécondité différentielle et l'immigration externe) de "libérer" des enfants d'ouvriers pour occuper des emplois d'employés, etc. »².

Ce « principe de proximité sociale », qui est l'une des observations les mieux établies par les auteurs, peut être révélé en utilisant une autre métaphore inspirée d'une autre discipline scientifique. En effet, l'analyse que Dominique Merllié et Jean Prévot font de la prégnance d'une métaphore spatiale dans l'analyse sociologique de la mobilité sociale nous suggère un rapprochement avec les travaux récents d'Henri Mendras. Dans l'étude qu'il fait de la complexification de la structure sociale française, au cours de la « seconde révolution française » (1965-1984), Henri Mendras propose de substituer aux analyses de stratification en termes de classes sociales une nouvelle « vision cosmographique » dont nous avons montré ce qu'elle doit aux travaux de Yannick Lemel : « Regardons notre société comme un ciel où les étoiles s'organisent en constellations diverses, plus ou moins amples, plus ou moins cristallisées »³. Assurément, nous sommes ici en présence d'une vision fortement inspirée par la représentation spatiale de la société. Mais, au modèle de la mécanique classique, Henri Mendras préfère celui de l'astronomie. Comme le remarquent Bernard Denni et Patrick Lecomte, « cette approche cosmographique permet de saisir comment les structures sociales se recomposent actuellement ; elle donne une idée assez précise du degré d'homogénéité sociologique des principaux groupes, des distances qui les séparent et des clivages autour desquels peuvent se cristalliser des conflits »⁴. Cela permet à Henri Mendras de qualifier le groupe, composé des ouvriers et employés, de « constellation populaire » et le groupe composé des cadres supérieurs et professions intermédiaires de « constellation centrale ».

L'article récemment consacré par Laurent Thévenot à la genèse des enquêtes de mobilité sociale en France nous permet d'envisager d'une

1. *Ibid.*, p. 55.

2. *Ibid.*, p. 56.

3. Henri Mendras, *La seconde révolution française*, op. cit., p. 49.

4. Bernard Denni, Patrick Lecomte, *Sociologie du politique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1990, p. 59.

autre manière la construction sociale de cet objet de recherche. Cet article s'inscrit dans un ensemble de recherches, déjà publiées ou en cours¹, élaborant un cadre d'analyse que l'auteur nomme « la politique des statistiques ». Ce cadre d'analyse est étroitement lié aux travaux que l'auteur mène avec Alain Desrosières et Luc Boltanski tant sur l'histoire et les usages des catégories socio-professionnelles que sur les systèmes de valeur qui fondent les classements établis par la statistique sociale.

L'étude de la mobilité sociale permet donc à Laurent Thévenot de poursuivre l'approche de la statistique sociale entreprise avec l'analyse de la construction des catégories socio-professionnelles :

« Cet examen fait apparaître, sans doute plus clairement que celui d'autres statistiques sociales, les relations entre les instruments de mesure statistique et les constructions politiques d'un bien commun. Qu'il s'agisse de génie, de capital humain, de personnalité sociale, d'esprit civique ou de qualification professionnelle, les qualités auxquelles la statistique sociale confère la consistance des données sont liées à des formes de rapprochement, et de traitement en général, des membres d'une société, formes qui servent communément à la justification et à la critique. Les enquêtes de mobilité sociale confrontent une échelle de valeurs sociales à une caractérisation des personnes communément qualifiées selon ces valeurs. Elles sont en ce sens ... des enquêtes sur la justice, ou la justesse, de la réalisation d'un ordre social »².

Focalisant son regard sur la période 1950-1970, riche en transformations des outils d'analyse et des objectifs de la statistique sociale en France, Laurent Thévenot entend montrer de quelle manière la mesure de la mobilité sociale a vu se succéder différentes « caractérisations de personnes », ou perspectives d'analyse fondées sur des représentations de ce qu'est une société juste. En ce sens, il s'agit d'un apport important et original à la compréhension de l'analyse de la mobilité sociale comme objet socialement construit, et l'on peut considérer cet apport comme partageant l'épistémologie que nous avons décelée dans la démarche de Dominique Merllié et Jean Prévot.

Le premier système de « caractérisation de personnes » vers lequel la généalogie des enquêtes de mobilité sociale ramène est le modèle de l'eugénisme. Eugénisme social et statistique entretiennent, on le sait, d'étroites affinités à la fin du siècle dernier, à travers les travaux de l'école statistique anglaise, ceux de Galton et Pearson notamment. Laurent Thévenot rappelle à ce sujet quelques éléments du « projet eugénique originel » et montre en quoi il avait établi une équivalence entre la mesure de l'hérédité biologique et la mesure de la mobilité sociale : pour Galton, les classes sociales mesurent la « valeur sociale eugénique », et l'on peut distinguer les classes composées de personnes « capables »

1. Laurent Thévenot, « La politique des statistiques : les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale », *Annales ESC*, novembre-décembre 1990, p. 1275-1300 ; du même auteur, voir « Les enquêtes Formation Qualification Professionnelle et leurs ancêtres français », dans J. Affichard (dir.) *Pour une histoire de la statistique*, tome 2, Paris, INSEE, Economica, 1987 ; avec Alain Desrosières, *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte, 1988.

2. Laurent Thévenot, *La politique des statistiques : les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale*, op. cit., p. 1292.

(physiquement, intellectuellement et moralement) des classes composées des « moins capables ». Les conditions dans lesquelles des individus peuvent passer des unes aux autres et, donc, l'analyse de la mobilité sociale ne sont pas dans ce cadre des objets d'étude intéressants en eux-mêmes : l'objet que vise l'étude de ces passages est plutôt ce que les eugénistes appellent l'« amélioration de la valeur sociale eugénique ».

Puisque la valeur sociale eugénique est fondée sur les propriétés biologiques des personnes, son amélioration doit emprunter les mêmes voies que celle des espèces animales ou végétales. Le projet eugénique voit en fait dans la mobilité sociale un obstacle à cette amélioration de la valeur sociale des individus, car c'est par la procréation chez les générations présentes — le « sacrifice d'un bonheur personnel et égoïste », selon l'expression de Laurent Thévenot — que les générations futures peuvent l'améliorer. Or il y a, pensent les eugénistes, antinomie entre vouloir s'élever dans la société et avoir des enfants (la « loi de capillarité sociale » d'Arsène Dumont).

Les premiers travaux empiriques menés sur la mobilité sociale en France sont réalisés au début des années 1950 par l'INED, dont Laurent Thévenot rappelle la filiation avec la Fondation française pour l'étude des problèmes humains, créée par Alexis Carrel en 1941. Ce rappel a son importance. L'auteur montre que ces premiers travaux empiriques portent la trace de l'eugénisme social qui constituait le projet de cette fondation, lui-même inspiré par l'eugénisme de l'école statistique anglaise.

Toutefois, alors qu'ils s'inspirent de cette philosophie eugéniste, les premiers travaux empiriques d'analyse de la mobilité sociale menés en France s'en écartent progressivement sur certains points et participent à une réélaboration du projet eugénique autour d'une nouvelle discipline, la « démographie qualitative ». Davantage que les travaux de Carrel, assez orthodoxe sur le plan de l'eugénique, ce sont les travaux de J. Sutter qui élaborent cette nouvelle approche. Ils amendent l'eugénisme originel de manière importante : si l'intelligence est toujours l'indicateur de la valeur eugénique des personnes, il s'agit désormais de prendre en compte l'influence des facteurs sociaux, économiques et culturels dans la réalisation de cette valeur. Ainsi, se développent toute une série d'enquêtes visant à montrer les effets des conditions d'habitat, d'alimentation ou du travail de la mère sur la « valeur biologique de l'enfant ».

La statistique sociale française est donc dans les années 1950 et 1960 le lieu d'un « intense travail de réélaboration ... qui contribue au passage du questionnement eugénique sur l'ordre social aux interrogations sur la « qualification » scolaire et le « handicap socio-culturel » »¹. Les enquêtes de mobilité sociale et d'orientation scolaire réalisées dans cette période portent la trace des compromis théoriques élaborés lors de ce passage. A travers une minutieuse re-lecture des résultats de ces enquêtes, au cours de laquelle on trouve les noms d'Alfred Sauvy, d'Alain Girard, de Marc Brésard ou Jacques Desabie, Laurent Thévenot montre que la réflexion sur les facteurs de la réussite sociale a progressivement été

1. *Ibid.*, p. 1282.

intégrée à l'eugénisme reformulé par la « démographie qualitative ». L'analyse qu'en fait l'auteur atteste que cette intégration ne s'est pas faite de manière univoque et linéaire ; s'il s'agit, comme il le dit à plusieurs reprises, d'un « travail de reformulation » qui va s'étendre sur près de quinze ans.

La « démographie qualitative » pratiquée au début de cette période intègre les facteurs sociaux et économiques, mais pour montrer leurs effets sur la réussite des « biens doués » : « Dans les travaux de l'INED des années cinquante ... l'influence du milieu familial et des parents était déplorée par rapport à la valeur eugénique, lorsqu'elle empêchait les personnes de qualité (selon la valeur eugénique) d'accéder aux états qui leur étaient ajustés, et que le " capital de la nation " s'en trouvait ainsi sous-utilisé »¹. En revanche, les travaux menés un peu plus tardivement, notamment ceux d'Alain Girard, intègrent ces facteurs dans une perspective plus large orientée cette fois vers une critique des inégalités et de l'« inertie sociale », une référence à une « volonté de justice » et à la nécessité de « démocratiser ». Les travaux d'Alain Girard sont, pour Laurent Thévenot, préfigurateurs des enquêtes FQP que réalisera l'INSEE à partir de 1964 : « L'interrogation sur la justice de la distribution des états de grandeur prend alors la forme d'une enquête sur l'ajustement de ces grandeurs (professions) aux capacités potentielles des membres de la société (niveau de formation). Dix ans avant la création des instruments appropriés à cette évaluation que seront les enquêtes " Formation Qualification Professionnelle " de l'INSEE, A. Girard décrit le dispositif souhaitable pour organiser et prévoir l'orientation et la sélection des enfants d'âge scolaire »².

Au début des années 1960, l'analyse empirique de la mobilité sociale a donc réélaboré l'eugénisme qui marquait ses débuts et s'oriente désormais vers un ensemble d'interrogations sur les handicaps socio-culturels. Laurent Thévenot termine l'examen de la période qui a permis cette réinterprétation en notant l'inflexion que vont donner à cette orientation les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron à la fin des années 1960. Si ces travaux marquent une certaine continuité avec l'approche d'Alain Girard sur les mécanismes de transmission d'un capital intellectuel par la famille, le statut de cette mise en évidence va alors changer : alors qu'Alain Girard ne trouve rien de scandaleux dans le rôle joué par ce capital dans le prologement d'un capital génétique, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron le font au contraire apparaître dans leur analyse pour dénoncer la légitimation sociale et le mythe de la mobilité.

Les analyses que nous avons présentées ici montrent bien que l'étude de la mobilité sociale est un domaine de recherche où s'impose la réflexion sur la construction des données d'observation. Cette épistémologie vaut d'être rappelée, compte tenu de l'extrême sophistication méthodologique et statistique dont l'analyse de la mobilité sociale peut faire

1. *Ibid.*, p. 1288.

2. *Ibid.*, p. 1286.

preuve. En cela, il s'agit d'un objet d'étude qui, peut-être davantage que d'autres, est susceptible de nous rappeler que l'acte initial de la statistique, la classification, ne peut être conçu comme une opération seulement technique ou administrative.

L'ANALYSE COMPARATIVE DE LA MOBILITÉ SOCIALE

Pour le sociologue de la mobilité sociale, la comparaison, qu'elle soit dans le temps ou dans l'espace, est une démarche de recherche habituelle. Dès son origine, l'analyse sociologique de ce phénomène fut inscrite dans une logique de comparaison de sociétés, bien illustrée par l'ouvrage fondateur publié en 1927 par Pitirim Sorokin, *Social mobility*¹. Cette vocation comparatiste de l'analyse de la mobilité sociale est à l'origine des controverses interprétatives et méthodologiques les plus importantes de ce champ de recherche. Si les travaux les plus récents se font naturellement l'écho de ces controverses, ils n'y attachent pas tous la même importance. Curieusement, les travaux de langue française sont peu orientés vers ces débats, moins encore vers la réalisation empirique d'études comparatives. En revanche, la démarche comparée et les instruments méthodologiques qui y sont attachés structurent fortement le débat scientifique de la sociologie de la mobilité sociale anglo-saxonne et nord-européenne. Nous nous attachons ici à montrer que les ouvrages de Dominique Merllié et Jean Prévot, de Yannick Lemel donnent quelques pistes pour comprendre l'analyse comparative de la mobilité sociale. Toutefois, une bonne compréhension de ce thème de recherche passe, une fois encore, par la prise en compte de récents travaux anglo-saxons.

Après avoir présenté les notions de « mobilité structurelle » et de « mobilité nette », Dominique Merllié et Jean Prévot notent qu'il s'agit d'une distinction liée à tout projet comparatif dans la mesure où les sociétés observées n'ont jamais une structure sociale identique : « Pour comparer la mobilité soit à des périodes différentes, soit entre des sociétés différentes, on se heurte toujours à une double différenciation : les structures sociales sont différentes, et elles évoluent en outre différemment dans la période considérée »². Ils ajoutent, plus loin, que les « comparaisons entre pays permettent de mieux montrer ce lien entre les flux de mobilité et les évolutions structurelles »³, et, citant une comparaison effectuée par John Goldthorpe⁴ entre la France, la Grande-Bretagne et la Hongrie, concluent : « Des transformations sociales comparables mais historiquement différenciées à la fois dans le temps (par leurs dates) et dans leur temporalité (par leur durée et leur vitesse), se traduisent par

1. Pitirim Sorokin, *Social mobility*, New York, Harper, 1927 ; repris et élargi dans : *Social and cultural mobility*, Glencoe, The Free Press, 1959, 645 p.

2. Dominique Merllié, Jean Prévot, *La mobilité sociale*, op. cit., p. 27-28.

3. *Ibid.*, p. 55.

4. Cette comparaison est présentée dans le chapitre 11 de la seconde édition (1987) de *Social mobility and class structure in modern Britain*, op. cit., p. 302-326.

des flux de mobilité différents mais dont le rapport avec des contextes sociaux et économiques se voient bien »¹.

Autrement dit, la mobilité sociale prend des formes différentes selon les situations nationales et les contextes historiques dans la mesure où ces situations et ces contextes sont affectés par des transformations sociales qui, même lorsqu'elles sont comparables, sont différemment rythmées. L'étude des contextes nationaux, c'est-à-dire des conditions structurelles dans lesquelles s'inscrivent les flux de mobilité sociale, constitue donc un préalable nécessaire à toute analyse comparative. Les auteurs le notent bien, et cette recommandation vaut d'être rappelée. En effet, l'analyse comparative de la mobilité sociale a su interpréter de manière stricte la règle de méthode comparative proposée par Adam Przeworski et Henri Teune : considérer les contextes nationaux comme des variables équivalentes à d'autres, et contrôler leurs effets comme on le fait pour toute analyse multivariée². Appliquée strictement, cette règle de méthode conduit à restreindre le contenu historique, social et économique d'un contexte national aux distributions marginales des variables étudiées.

Toutefois, lorsqu'elle est appliquée en tenant compte de ces réserves, cette règle de méthode — à présent thème central des recherches sur la méthodologie de la comparaison internationale — permet à l'analyse sociologique de trouver une solution empirique élégante aux problèmes posés par toute comparaison fondée sur la seule juxtaposition d'analyses nationales. En effet, la comparaison dans l'espace ou dans le temps manque son objectif si elle considère chaque unité d'observation (pays ou époque) successivement et séparément : comparer, ce n'est pas analyser la France, puis la Grande-Bretagne puis la Suisse ou les Etats-Unis. Dans ce cas, le contexte national n'est pas une variable dont on peut contrôler les effets : du point de vue méthodologique, on trouve autant de différence entre cette démarche et une véritable comparaison qu'entre une analyse fondée sur les seules relations de variables deux à deux et une analyse multivariée.

Dans le cadre d'un ouvrage d'introduction à l'analyse de la mobilité sociale, les auteurs ont choisi de ne pas développer davantage les questions de méthode que soulève une telle approche de l'analyse comparative. Des travaux qui, depuis quelques années, défendent cette approche, ils retiennent l'une des conclusions majeures : « Les études comparatives (dans le temps ou dans l'espace) font ressortir (avec des différentes manières de formaliser la mobilité structurelle) que chaque fois que le volume global de mobilité est plus grand (à système de catégories jugé équivalent), celui de la mobilité structurelle l'est aussi ; mais également qu'on ne peut imputer toutes les différences à celle-ci »³. Ils ajoutent que, pour des données françaises et européennes, ce type d'études montre que « toutes choses égales d'ailleurs, la structure des

1. Dominique Merllié, Jean Prévot, *La mobilité sociale*, op. cit., p. 55.

2. Adam Przeworski, Henri Teune, *The logic of comparative social inquiry*, New York, Wiley, Interscience, 1970, 320 p.

3. Dominique Merllié, Jean Prévot, *La mobilité sociale*, op. cit., p. 59.

flux de mobilité est relativement stable »¹ dans le temps ou constante à travers le pays.

Cette conclusion constitue en fait l'un des résultats d'analyse comparée de la mobilité sociale les plus souvent cités. Tous les ouvrages récents qui traitent de la mobilité sociale reprennent cette conclusion qu'Henri Mendras et Michel Forsé expriment ainsi : « Contrairement à une idée très répandue, la mobilité sociale n'est pas nettement moindre en France que dans les autres pays occidentaux. Si l'on compare les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Suède et la France, les indicateurs de mobilité ou plutôt d'immobilité sociale sont très voisins. Les différences essentielles tiennent encore à la transformation de la structure sociale : en Suède et en France, qui ont connu un fort exode agricole récent, la classe ouvrière a un fort recrutement rural, tandis qu'en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis la classe ouvrière a un fort recrutement ouvrier »².

Comme Dominique Merllié et Jean Prévot le remarquent, la difficulté d'une analyse comparative de la mobilité sociale repose dans la clause « toutes choses égales d'ailleurs ». Cette clause mérite notre attention dans la mesure où en expliciter le contenu permet d'aborder la plupart des questions de méthode et d'interprétation des analyses comparatives de la mobilité sociale.

Si la démarche comparative se doit d'établir des relations entre variables « toutes choses égales d'ailleurs » (c'est-à-dire contrôlées des effets de contextes), encore lui faut-il disposer d'outils empiriques le permettant. La sociologie comparée de la mobilité sociale offre, depuis quelques années, l'exemple remarquable d'une forte adéquation des méthodologies à l'objet d'étude. Mais les travaux de langue française se sont peu fait l'écho des méthodes utilisées et des résultats obtenus. Le livre de Yannick Lemel permet toutefois d'obtenir un premier aperçu sur ces questions ; celui de Dominique Merllié et Jean Prévot ne les aborde pas directement. Il est néanmoins important de venir sur ce terrain pour avoir une bonne compréhension des travaux étrangers d'analyse comparative de la mobilité sociale.

Yannick Lemel rappelle, tout d'abord, un point essentiel à la compréhension des débats sur la comparaison de la mobilité sociale ; jusqu'au milieu des années 1970, deux hypothèses guident ce type de recherche : l'hypothèse d'une convergence des structures de mobilité sociale, appelée l'hypothèse de Lipset et Zetterberg³, et l'hypothèse d'une corrélation entre l'industrialisation et l'accroissement du volume de mobilité sociale, que les travaux de Peter Blau et Otis Duncan représentent bien⁴. Ces deux hypothèses sont en fait liées. Yannick Lemel présente ainsi l'essentiel

1. *Ibid.*, p. 60.

2. Henri Mendras, Michel Forsé, *Le changement social*, Paris, A. Colin, 1983, p. 171.

3. Cette hypothèse a été l'objet des plus importantes polémiques de l'analyse comparative de la mobilité sociale depuis une quinzaine d'années. Seymour M. Lipset, Hans L. Zetterberg, « Social mobility in industrial societies », dans Reinhard Bendix, Seymour M. Lipset, *Social mobility in industrial society*, Berkeley, University of California Press, 1959, 309 p.

4. Peter M. Blau, Otis D. Duncan, *The American occupational structure*, New York, John Wiley, 1967, 457 p.

de leur contenu : « Si les sociétés occidentales sont de plus en plus rationnelles, les processus d'affectation des individus aux emplois le deviendront aussi. Ce seront de moins en moins des critères a priori, de plus en plus des évaluations spécifiques des compétences qui seront utilisées. On passera progressivement d'un système héréditaire dans lequel les positions sont déterminées par la naissance à un système plus méritocratique et individualiste. La mobilité sociale devrait donc s'accroître »¹.

Le rappel de ces hypothèses permet de bien comprendre le tournant pris par l'analyse comparative de la mobilité sociale au milieu des années 1970. Comme nous l'avons montré ailleurs², ces deux hypothèses se fondent sur le postulat d'une convergence des pays occidentaux vers le modèle qualifié par Talcott Parsons d'« universalisme particulariste » ; ce modèle, dont la société américaine est supposée représenter l'exemple le plus achevé, tombe largement sous le coup des critiques que Bertrand Badie a opposées au développementalisme des années 1960³. Dans un article datant de 1985, John Goldthorpe a d'ailleurs largement invalidé les résultats obtenus par l'ensemble des travaux ayant recherché une causalité entre développement économique et niveau de la mobilité sociale⁴.

Même si l'on doit nuancer l'échec du modèle d'analyse de Lipset et Zetterberg — il s'agissait davantage pour eux de montrer que les États-Unis n'étaient pas le seul pays caractérisé par d'importants mouvements de mobilité sociale⁵ —, l'analyse contemporaine de la mobilité sociale comparée se fonde sur sa remise en cause. Les instruments d'analyse utilisés par les auteurs (comparaisons de pourcentages, définitions des professions « manuelles », « non manuelles » et des « paysans ») ont notamment été au centre des débats. Dans une annexe méthodologique, que l'on peut regretter trop courte, Yannick Lemel résume ainsi la nature des travaux entrepris dans le cadre du modèle de Lipset et Zetterberg : « Les premières recherches comparatives d'après-guerre reposaient sur l'examen de tables de mobilité assez simples. La population active était partagée en trois catégories : agriculteurs (ou plutôt paysans), travailleurs manuels, travailleurs non manuels. L'étude reposait sur l'examen des probabilités de passage d'une catégorie à l'autre »⁶.

Les premières réactions aux insuffisances méthodologiques d'une telle approche sont venues d'un courant de recherche développé dans le cadre du paradigme de l'« acquisition du statut socio-économique ». Partie des

1. Yannick Lemel, *Stratification et mobilité sociale*, op. cit., p. 158-159.

2. Voir Bruno Cautrès, « La mobilité sociale, ses formes et ses conséquences politiques », cité, notamment p. 95-128.

3. Bertrand Badie, *Le développement politique*, Paris, Economica, 1978, 155 p.

4. John Goldthorpe, « On economic development and social mobility », *British Journal of Sociology*, 36, 1985, p. 549-573.

5. Cette interprétation de la thèse de Lipset et Zetterberg n'a pas été retenue par la plupart des travaux qui en discutent. Nous avons montré que cette interprétation est toutefois largement contenue dans le texte des auteurs eux-mêmes dans Bruno Cautrès, « La mobilité sociale, ses formes et ses conséquences politiques », cité, p. 103-110 notamment.

6. Yannick Lemel, *Stratification et mobilité sociale*, op. cit., p. 167.

hypothèses et méthodologies utilisées par Peter Blau et Otis Duncan¹, une seconde génération de travaux se développe à la fin des années 1960 et substitue à l'analyse comparée des tables de mobilité sociale, l'analyse comparée des mécanismes de transmission du statut. A l'étude de la mobilité sociale envisagée comme moyen de déterminer le degré de « perméabilité » des structures sociales et frontières entre groupes sociaux, ce type d'analyse substitue un nouvel ordre de préoccupations : l'analyse des facteurs de variation des itinéraires individuels au terme desquels les « statuts socio-économiques » s'acquièrent². Yannick Lemel rappelle que d'un point de vue statistique ces travaux sont liés à une méthodologie bien précise, la *path analysis* ou analyse de dépendance. Il s'agit, en substance, de réaliser des analyses de régression linéaire entre de nombreux indicateurs du statut socio-économique et, dans une perspective comparée, d'apprécier les différences nationales ou temporelles dans les coefficients estimés par ces analyses. Comme le remarque Yannick Lemel, l'un des objets d'étude privilégié par cette approche est la comparaison, entre pays, du poids des facteurs éducatifs dans les trajectoires d'« acquisition du statut ».

Or cette approche repose sur un certain nombre de présupposés. Compte tenu de la méthodologie utilisée, les variables mesurant le statut socio-économique doivent être continues. Dans une telle approche, on ne définit donc pas un espace social formé de classes discrètes (des catégories socio-professionnelles, par exemple) mais un « continuum » du statut socio-économique : les individus n'appartiennent plus à des groupes sociaux, classes ou catégories sociales, mais occupent des rangs sur différentes échelles. Parmi celles-ci, les échelles de « prestige professionnel » ont joué un rôle central dans ce type d'analyse. Yannick Lemel présente (p. 70-77) la démarche empirique généralement suivie pour établir un classement des professions lorsqu'il envisage le prestige comme l'une des dimensions essentielles de l'analyse de la stratification sociale.

Toutefois, on peut (et l'on doit) être davantage critique vis-à-vis de cette approche que ne l'est Yannick Lemel. En effet, la logique de ce paradigme conduit à renoncer à l'objet d'étude d'une analyse de mobilité sociale. Même si l'on peut souligner, comme l'a fait Anthony Heath³, que l'analyse des effets des statuts prescrits sur les statuts acquis partage l'hypothèse fonctionnaliste de Lipset, Zetterberg et Bendix sur le caractère stabilisateur de la mobilité sociale pour les sociétés modernes, il faut insister sur la rupture qu'une telle approche opère pour l'analyse comparée. Mesurer le poids des effets de contextes nationaux est délicat pour une démarche qui postule que l'analyse de la mobilité sociale n'est pas celle des conditions structurelles qui pèsent sur les trajectoires sociales. Ces conditions structurelles, variable de contrôle essentielle pour l'analyse comparée, n'intéressent pas le type d'analyse développé par Blau et

1. Peter M. Blau, Otis D. Duncan, *The American occupational structure*, op. cit.

2. Une très bonne présentation de la méthodologie employée par les modèles d'« acquisition du statut » est fournie par Mohamed Cherkaoui, *Sociologie de l'éducation*, Paris, PUF, 1986, 125 p., (coll. « Que sais-je », n° 2270).

3. Anthony Heath, *Social mobility*, Londres, Fontana, 1981, p. 43.

Duncan. A leurs yeux, la mobilité sociale est le résultat de conduites individuelles normativement orientées par les valeurs de l'« universalisme particulariste ». Dans cette perspective, le concept de mobilité sociale se vide de son contenu : l'acquisition du statut socio-économique ne dépend que des réalisations personnelles des individus. Par définition, le contrôle des effets des facteurs « sociétaux » échappe à une telle démarche.

La construction des « échelles de prestige professionnel » mérite également un jugement plus sévère que celui apporté par l'auteur. Tout en soulignant que des problèmes de méthode se posent (sensibilité des résultats aux libellés des questions retenues dans les enquêtes d'opinion sur le prestige des professions, variabilité selon les positions sociales occupées de la perception des écarts entre professions), Yannick Lemel ne semble pas tirer toutes les conséquences des critiques d'ordre technique apportées notamment par John Goldthorpe et Keith Hope — que l'auteur cite pourtant — aux échelles de prestige¹.

Plus fondamentalement, le livre de Yannick Lemel — mais également celui de Dominique Merllié et Jean Prévot — ne prend pas suffisamment en compte le tournant opéré par l'analyse comparative de la mobilité sociale depuis le milieu des années 1970, et qui a rendu presque obsolète l'approche en termes d'acquisition du statut socio-économique. Les références aux travaux récemment entrepris par les sociologues anglo-saxons de la mobilité sociale sont, nous l'avons déjà souligné, trop peu présentes dans les travaux français. Au plan de la démarche comparative, cette absence est fâcheuse dans la mesure où la sociologie comparée de la mobilité sociale est devenue un domaine riche en méthodologies et en résultats pouvant suggérer de nouveaux types d'analyses nationales. L'ouvrage que Michael Hout vient de consacrer à la mobilité sociale en Irlande en est d'ailleurs la preuve manifeste².

Les recherches anglo-saxonnes d'analyse comparée de la mobilité sociale nous ramènent notamment vers les travaux de John Goldthorpe. La seconde édition de *Social mobility in modern Britain*³, publiée en 1987, s'est enrichie d'un chapitre consacré à « La mobilité sociale en Grande-Bretagne dans une perspective comparative ». Plus récemment encore, la parution d'un ouvrage consacré exclusivement aux travaux de John Goldthorpe⁴ permet de prendre la mesure de son apport à l'analyse comparative de la mobilité sociale. D'autres travaux très récents peuvent encore être cités, notamment ceux menés à l'Université d'Utrecht par Harry Ganzeboom et Ruud Luijkx⁵, s'inscrivant dans le droit fil des recherches entreprises par John Goldthorpe depuis la fin des années

1. John Goldthorpe, Keith Hope, *The social grading of occupations : a new approach and scale*, Oxford, Clarendon Press, 1974, 188 p.

2. Michael Hout, *Following in father's footsteps. Social mobility in Ireland*, Cambridge, Harvard University Press, 1989, 394 p.

3. John Goldthorpe, *Social mobility and class structure in modern Britain*, éd. 1987, voir chapitre 11.

4. Jon Clarke, Célia Modgil, Sohan Modgil, John H. Goldthorpe, *Consensus and controversy*, Londres, Falmer Press, 1990, 490 p.

5. Harry B.G. Ganzeboom, Ruud Luijkx, Donald J. Treinam, « Intergenerational class mobility in comparative perspective », *Research in social stratification and mobility*, 8, 1989, p. 3-84.

1980. Nous choisissons de fixer notre attention sur les travaux de John Goldthorpe dans la mesure où ils constituent la véritable plaque tournante des travaux comparatifs anglo-saxons : non seulement ils constituent une référence majeure pour l'analyse, comparative ou nationale d'ailleurs, de la mobilité sociale, mais encore ils tiennent lieu de modèle de référence pour toute analyse en ce domaine.

Parler des travaux comparatifs de John Goldthorpe, c'est tout d'abord reprendre la question des instruments d'analyse. Exposant le débat entre approche stratificationniste et approche classiste au début de ce travail, nous avons souligné l'orientation classiste mais néo-wébérienne de l'approche de John Goldthorpe. Cette orientation s'est traduite dans le choix des instruments empiriques d'analyse : à des modèles d'acquisition du statut socio-économique reposant sur l'observation de classements continus des professions, les travaux de John Goldthorpe ont substitué des modèles ne nécessitant pas le recours à des hypothèses de hiérarchies sur les variables : les modèles statistiques log-linéaires.

L'objet de ce travail n'est pas de présenter la théorie statistique de ces modèles¹. Nous devons toutefois souligner l'importance prise par leur application aux données de mobilité pour l'analyse comparée. Ces modèles permettent d'obtenir des mesures d'association statistique entre les variables qui ne soient pas dépendantes des « marges » des tableaux analysés. Si l'on conçoit l'analyse comparée des tableaux de mobilité sociale (tableaux croisant les professions par les origines sociales) comme l'analyse multivariée d'un tableau à trois variables (origines $\times$ positions $\times$ pays), cette propriété mathématique devient centrale : elle permet notamment d'établir si, contrôlés par des effets de structure qui se reflètent dans les marges de chacun des sous-tableaux de mobilité (autant de sous-tableaux que de pays analysés), l'association statistique entre origine et position sociales est constante pour tous les pays analysés. L'application de ces modèles a donc abouti à opérer une distinction qui n'est présentée à aucun moment dans les ouvrages français analysés ici, comme dans ceux qui les ont précédés ; or cette distinction est devenue aussi quotidienne que centrale dans l'analyse comparative de la mobilité sociale : on peut mesurer la mobilité sociale en termes « absolus » (les pourcentages d'individus mobiles observés dans les tableaux de mobilité sociale), mais également en termes « relatifs » (les coefficients calculés par les modèles log-linéaires mesurant la mobilité sociale indépendamment du poids des effectifs marginaux des tableaux de données).

Plus fondamentalement, il s'agit de deux manières complémentaires mais différentes d'analyser la mobilité sociale : raisonner en termes « absolus », c'est analyser la composition et la formation des groupes sociaux (les « recrutements » et les « destinées », pour reprendre les concepts de Claude Thélot) ; raisonner en termes « relatifs », c'est analyser les chances de mobilité sociale. Pour l'analyse comparée, la première

1. Nous avons présenté cette théorie dans notre thèse : « La mobilité sociale, ses formes et ses conséquences politiques », cité, p. 164-190 notamment.

perspective permet de prendre en compte les différences, tandis que la deuxième permet de tester l'hypothèse d'une convergence.

Cette stratégie d'analyse statistique ne prend son intérêt que si l'on homogénéise les variables d'origine et de position sociales. C'est également l'un des grands mérites des travaux entrepris par John Goldthorpe que d'avoir fait de l'analyse comparative de la mobilité sociale le lieu d'une nouvelle pratique de l'analyse secondaire de données en sciences sociales. Plutôt que de juxtaposer des tableaux de données nationales conservant chacun ses nomenclatures et codifications professionnelles, John Goldthorpe a proposé, dès ses premiers travaux comparatifs sur la mobilité sociale en Grande-Bretagne, France et Suède¹, menés avec Lucienne Potocarero et Robert Erikson, d'adopter une nomenclature des professions homogène pour les trois pays.

L'utilisation de modèles statistiques bien adaptés à la comparaison entre pays et d'une nomenclature des professions qui leur soit homogène permet donc d'orienter l'analyse vers les questions de variabilité ou de constance de la mobilité « relative » : différents pays, caractérisés par des structures sociales historiquement différenciées, partagent-ils néanmoins un même modèle de « fluidité sociale » (cette part de la mobilité sociale qui n'est pas due aux effets de structures) ? Telle est à présent la question située au cœur de toute analyse comparative de la mobilité sociale.

Yannick Lemel évoque à juste titre que cette hypothèse est connue dans l'analyse de la mobilité sociale sous le nom d'« hypothèse FJH », donné par référence aux initiales des auteurs qui la proposèrent en 1975 (en fait, à propos d'une analyse comparée dans le temps de la mobilité sociale aux Etats-Unis)². L'émergence de cette hypothèse, les méthodologies mises en œuvre pour la tester et les résultats alors obtenus constituent les éléments clés du tournant pris à cette époque par l'analyse comparative de la mobilité sociale.

L'auteur résume ainsi cette hypothèse et les principaux résultats qu'elle a obtenus :

« La thèse d'une convergence des structures de mobilité a d'abord été proposée par Lipset et Zetterberg en 1959. Ces auteurs supposaient que l'industrialisation allait rapprocher les structures de population active des différents pays et, par voie de conséquence, les structures de mobilité. Sous cette forme extrême ... la thèse est certainement inexacte. Aussi en a-t-on proposé une version atténuée suggérant que la convergence portait sur les mobilités "résiduelles", mesurant mieux les avantages comparatifs dont peuvent disposer les personnes suivant leur origine sociale. Les nombreuses comparaisons internationales disponibles confirment plutôt la thèse sous sa forme atténuée tout en laissant ouvert le problème de savoir quelles explications on pourrait proposer aux anomalies ... La Suède notamment apparaît

1. John Goldthorpe, Robert Erikson, Lucienne Portocarero, « Intergenerational class mobility in three Western European societies », *British Journal of Sociology*, 30, 1979, p. 415-441 ; « Social fluidity in industrial nations », *ibid.*, 33, 1982, p. 1-34 ; « Intergenerational class mobility and the convergence thesis », *ibid.*, 34, 1984, p. 303-343.

2. David L. Featherman, Lancaster F. Jones, Robert M. Hauser, « Assumptions of social mobility research in the US : the case for occupational status », *Social Science Research*, 4, 1975, p. 329-360.

beaucoup plus "ouverte" que les autres pays, et il est tentant d'attribuer ce résultat aux spécificités de son régime politique, introduisant de ce fait une explication d'un tout autre ordre »¹.

Il est dommage que Yannick Lemel ne fasse qu'évoquer ce thème, car l'analyse qu'il en fait contient à peu près les éléments essentiels des travaux que John Goldthorpe a développés dans le cadre d'un ambitieux projet basé à Oxford et à Mannheim, le projet CASMIN (Comparative Analysis of Social Mobility in Industrial Nations)². Ce programme de recherche constitue la tentative la plus sophistiquée entreprise à ce jour d'analyse comparée de la mobilité sociale. Constituant dans un premier temps une base de données comparatives réunissant les enquêtes nationales de mobilité sociale de onze pays (Angleterre et Pays de Galles, France, Allemagne, Hongrie, Irlande (Eire), Irlande du Nord, Pologne, Ecosse, Suède, Australie, Etats-Unis), définissant une classification des professions homogènes pour ces onze pays (dix catégories socio-professionnelles) et utilisant les méthodes de la modélisation log-linéaire, John Goldthorpe et Robert Erikson ont développé un ensemble de travaux d'une exceptionnelle richesse tant sur le plan des résultats que sur celui des méthodes³.

Comme l'a très bien analysé Walter Müller dans le chapitre qu'il consacre à l'analyse comparative de la mobilité dans le livre récemment publié à propos des travaux de John Goldthorpe⁴, cet ensemble de recherches a permis d'invalider les trois hypothèses majeures de l'analyse comparée de la mobilité sociale jusqu'au début des années 1980 : la relation entre industrialisation et mobilité sociale, l'uniformisation des structures et volumes de mobilité sociale des pays développés, l'exception constituée par les Etats-Unis, l'Australie et le Japon, pays caractérisés par une nette accélération de la mobilité sociale au cours des années 1960. Walter Müller note la perspicacité des choix méthodologiques de John Goldthorpe : tester ces hypothèses sur un échantillon de pays suffisamment hétérogène pour que soient contrôlées les différences dans les conditions économiques, politiques, sociales et culturelles ; faire porter l'analyse sur les données datant des années 1970, période précédée par la croissance économique.

Quels sont les principaux résultats obtenus par cette approche de l'analyse comparée ?

Mesurée en termes « absolus », la mobilité sociale des onze pays analysés atteste de variations importantes. Non seulement les taux de mobilité sociale sont différents d'un pays à l'autre, mais encore différent-

1. Yannick Lemel, *Stratification et mobilité sociale*, op. cit., p. 158.

2. Ce programme est principalement animé par John Goldthorpe et Robert Erikson. Toutefois, d'autres sociologues de la mobilité sociale y ont été associés (Walter Müller, Iroshi Ishida, entre autres).

3. Parmi les nombreux travaux qui ont circulé sous la forme de Working Papers, certains ont été publiés, notamment : Robert Erikson, John Goldthorpe, « Commonality and variation in social fluidity in industrial nations », 1^{re} partie, *European Sociological Review*, 3 (1), mai 1987, p. 54-77 ; 2^e partie, *ibid.*, 3 (2), septembre 1987, p. 145-166.

4. Walter Müller, « Social mobility in industrial nations », dans Jon Clark, Célia Modgil, Sohan Modgil, *John Goldthorpe. Consensus and controversy*, op. cit., p. 307-317.

ils par catégories sociales au sein de chaque pays. Ces différences doivent être interprétées comme la trace des structures sociales dans les données : celles-ci reflètent qu'entre les onze pays analysés et qu'à l'intérieur de chacun d'eux il n'y a homogénéité ni des types de structures sociales, ni des rythmes auxquels celles-ci se sont transformées. Ce résultat infirme donc la conclusion que Lipset et Zetterberg avaient cru pouvoir tirer d'une analyse, pourtant menée en termes « absolus », quant à l'identité des volumes de mobilité sociale entre pays occidentaux. Il contredit également l'hypothèse selon laquelle cette identité était liée à la convergence des structures sociales de ces pays vers un modèle commun. La seule observation établie par John Goldthorpe et Robert Erikson qui permette de tracer un lien entre mobilité sociale et développement industriel tient à l'exode agricole : dans la mesure où l'immobilité sociale est forte dans le secteur agricole pour tous les pays étudiés, ceux-ci tendent à voir leur volume de mobilité augmenter significativement dans les périodes de développement économique impliquant l'exode agricole.

En termes « relatifs », les résultats sont bien différents. L'analyse log-linéaire des données permet d'établir que pour les onze pays étudiés on peut accepter la reformulation de l'hypothèse de Lipset et Zetterberg proposée en 1975 sous le nom d'« hypothèse FJH » : il existe entre ces onze pays une similitude des taux « relatifs » de mobilité sociale (ou de « fluidité sociale »). John Goldthorpe résume ainsi ce résultat : « Prise dans sa forme stricte, postulant une complète similitude des modèles de fluidité sociale à travers les pays, l'hypothèse ne peut être retenue ... en revanche, elle trouve dans nos données une bien plus forte pertinence lorsqu'on l'interprète dans un sens moins strict, c'est-à-dire postulant que les modèles de fluidité sociale d'un grand nombre de pays industriels attestent d'une très grande ressemblance »¹.

Les analyses effectuées contredisent également l'existence d'une tendance à l'accroissement de la fluidité sociale à travers le temps : les rares modifications des taux de mobilité « relative » observées par les auteurs ne semblent pas répondre à une structure précise, s'interprétant plutôt en termes de « fluctuations non tendancielle », selon l'expression de Sorokin. L'accroissement des chances relatives de mobilité sociale n'est donc pas, lorsqu'il existe, la traduction du développement industriel et économique. Il s'expliquerait alors davantage en termes politiques et porterait la trace de décisions relevant de l'action publique, marquant à un moment donné, mais de façon erratique, une inflexion des tendances structurelles à l'immobilité. A cet ensemble de résultats, il faut ajouter que l'hypothèse d'un exceptionnalisme de la mobilité sociale aux Etats-Unis et en Australie est contredite, tandis que de plus récents travaux des auteurs menés avec Iroshi Ishida concluent dans le même sens pour le Japon².

1. John Goldthorpe, *Social mobility and class structure in modern Britain* (1987), *op. cit.*, p. 303.

2. Iroshi Ishida, John Goldthorpe, Robert Erikson, « Intergenerational class mobility in post-war Japan : conformity or peculiarly in cross-national perspective », *CASMIN Working Papers*, n° 11, 1988.

Comme on le voit, les travaux entrepris dans le cadre du programme de recherche CASMIN infirment la plupart des résultats obtenus jusqu'alors, y compris l'hypothèse FJH dont ils proposent de ne retenir qu'une version atténuée. Ce point est tout à fait capital : John Goldthorpe et Robert Erikson ne nient pas qu'il existe quelques différences dans les taux de mobilité « relative » des onze pays qu'ils étudient. Ils n'établissent pas la totale similitude de ces taux, mais plutôt leur très forte ressemblance. Ils utilisent la métaphore musicale des variations sur le même thème pour résumer leurs résultats. Dès lors, ils attachent une importance toute particulière à rendre compte des variations et à proposer une explication.

A cette fin, ils ne réduisent pas l'analyse de la mobilité sociale à la comparaison des professions des pères et des fils, mais introduisent dans leur modèle des variables relatives aux facteurs d'immobilité, de distance sociale entre les professions et secteurs d'activité, et comparent les poids de ces facteurs pour les onze pays. Ils adoptent alors une démarche qui se situe dans une logique différente de celle de Yannick Lemel : ils retrouvent, après avoir défini des catégories sociales, la logique d'une analyse multidimensionnelle du statut social, plutôt que de recourir à l'analyse des catégories sociales comme substitut à l'analyse multidimensionnelle des strates. Mais l'essentiel n'est pas là. L'essentiel tient à la démonstration qu'ils font du rôle de la Grande-Bretagne et de la France dans l'analyse des variations sur le même thème. Ces deux pays constituent sur l'ensemble des variables étudiées le thème central (*code model*) : il existe entre ces deux pays une forte proximité dans la manière dont s'y distribuent les taux de mobilité « relative »¹. Autour du modèle que les structures de mobilité « relative » de la Grande-Bretagne et de la France dessinent, les autres pays jouent une partition qui, tout en étant très proche, n'est pas exactement conforme.

Peut-on rendre compte de ces variations par des facteurs socio-économiques ?

Les travaux de John Goldthorpe et Robert Erikson offrent une réponse du plus grand intérêt du point de vue de l'analyse politique. Aucune corrélation n'a été établie entre accroissement ou diminution de la mobilité « relative » et niveau de développement économique ou type de croissance économique ; de même, leurs résultats ne font pas apparaître l'existence de deux sous-groupes de pays : on aurait pu penser que les pays occidentaux et les pays de type socialiste constituent deux sous-ensembles différemment éloignés du modèle central représenté par la Grande-Bretagne et la France. Les variations ne peuvent, autrement dit, être rapportées à aucune variable de contrôle et doivent être considérées comme fondamentalement liées aux particularismes nationaux. Ces particularismes renvoient donc la compréhension des variations à l'explication historique et à la longue durée qui, seule, permet de comprendre la

1. Nous avons obtenu ce résultat en testant cette hypothèse sur les données des enquêtes post-électorales des deux pays (enquête post-électorale CEVIPOF-SOFRES 1978 et enquête post-électorale British Election Study, 1979. Voir Bruno Cautrès, « La mobilité sociale, ses formes et ses conséquences politiques », cité, p. 315-356 notamment.

formation des idiosyncrasies de chaque structure sociale. Les auteurs indiquent une autre série de facteurs dont l'analyse des variations doit tenir compte : les facteurs politiques, notamment ceux qui touchent à l'intervention de l'Etat dans les politiques de réduction des inégalités. Ainsi s'expliqueraient assez bien, selon eux, les différences de mobilité sociale « relative » entre des pays comme la Suède et l'Irlande.

L'ANALYSE DE LA MOBILITÉ SOCIALE ET LES FEMMES

L'analyse de la mobilité sociale est souvent considérée comme un champ de recherche caractérisé par un certain sexisme. Peu d'études sur la mobilité sociale des femmes sont disponibles, et la plupart des travaux existant ne portent que sur les trajectoires de mobilité qui unissent les positions sociales des fils à celles des pères. De nombreuses enquêtes de mobilité, notamment parmi les plus célèbres, excluent même les femmes de leur plan d'observation. Deux arguments majeurs sont apparus pour expliquer cet état de fait :

— la mobilité sociale des hommes et des femmes ne serait pas un seul et même objet d'analyse ; la mobilité sociale des femmes serait en fait une mobilité maritale et tiendrait davantage des analyses en termes de choix du conjoint qu'en termes de mobilité sociale ;

— si, comme le définit Claude Thélot, « étudier la mobilité sociale dans une société, c'est décrire et analyser les relations qui unissent la position des personnes ou des familles dans la structure sociale à celle de leurs parents ou aïeux »¹, il faut pouvoir disposer d'informations stables sur les positions sociales des individus observés. Les taux d'inactivité féminine, le travail à temps partiel et les interruptions dans les carrières professionnelles des femmes ne permettraient pas de disposer de ce type d'informations.

Les questions soulevées par ces choix et par leur justification ont fait l'objet de nombreuses controverses, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis notamment. Dès la parution de *Social mobility and class structure in modern Britain*, une polémique nourrie s'est développée autour de l'exclusion des femmes de l'enquête de mobilité sociale réalisée en Angleterre et au Pays de Galles par son auteur. Cette polémique a rencontré un si fort écho dans la sociologie britannique du milieu des années 1980 que, dans la seconde édition de son livre en 1987, John Goldthorpe rajoutait un chapitre faisant état de la controverse et justifiant empiriquement ses positions. En France, cette polémique a rencontré un écho plus faible, dans la mesure où les enquêtes FQP ne portent pas que sur les hommes : si les exploitations statistiques des données de ces enquêtes portent essentiellement, pour ne pas dire uniquement, sur eux, des données sur la mobilité sociale des femmes sont en tout cas disponibles. Seuls les travaux de Louis-André Vallet se sont récemment proposés de

1. Claude Thélot, *Tel père, tel fils ?*, op. cit., p. 1.

tester si l'activité professionnelle des femmes mariées compte davantage qu'il y a vingt ans pour déterminer la position sociale des familles¹.

Compte tenu de l'importance de ce débat, il faut souligner tout l'intérêt du chapitre que Dominique Merllié et Jean Prévot ont consacré à la mobilité sociale des femmes : il s'agit d'un des points les plus neufs que la lecture de leur livre apporte. Avant d'exposer et de discuter leurs analyses, un retour sur la polémique entre John Goldthorpe et les tenants de la nécessaire prise en compte des femmes dans l'analyse de la mobilité sociale s'impose.

Trois ouvrages récents nous permettent d'apprécier le contenu de cette polémique et d'en rendre compte : la seconde édition du livre de John Goldthorpe qui s'est enrichie, nous l'avons dit, d'un chapitre consacré à la mobilité sociale des femmes² ; le récent ouvrage consacré aux travaux de John Goldthorpe et dont deux chapitres offrent une discussion très serrée des thèses en présence³ ; enfin, le livre publié par Gordon Marshall, Howard Newby, David Rose et Carolyn Vogler, consacré, à travers la présentation des résultats d'une enquête conduite en 1984 auprès d'un échantillon national britannique, à l'analyse des classes sociales en Grande-Bretagne⁴.

A partir de ces différents travaux, on peut résumer la polémique autour des trois thèses que John Goldthorpe nomme ainsi : l'approche « conventionnelle », l'approche « individuelle » et l'approche par la « dominance ».

L'approche « conventionnelle », celle défendue par John Goldthorpe, repose sur deux hypothèses : d'une part, c'est la famille, et non les individus, qui constitue l'unité d'analyse et d'observation pertinente de la stratification sociale ; d'autre part, les familles sont repérées et situées dans le système de stratification sociale par la position qu'y occupe l'homme, chef de famille. Ces hypothèses sont, comme le remarque Louis-André Vallet, aussi bien partagées par les sociologues fonctionnalistes et structuro-fonctionnalistes (Parsons) que par les sociologues britanniques tenants d'une approche de la stratification en termes de classes sociales (Giddens). La conséquence la plus directe de cette approche consiste à apprécier la position sociale des familles à partir de la position socio-professionnelle du chef de famille (l'homme) et de déterminer les positions sociales des femmes mariées par celles de leurs maris.

L'approche « individuelle », qui a notamment été défendue par Anthony Heath et Nick Britten⁵, s'oppose à l'approche « conventionnelle » sur ces deux hypothèses : non seulement on ne doit pas repérer la

1. Louis-André Vallet, « Activité professionnelle de la femme mariée et détermination de la position sociale de la famille. Un test empirique : la France entre 1962 et 1982 », *Revue française de sociologie*, 27, 1986, p. 633-696.

2. John Goldthorpe, *Social mobility and class structure in modern Britain* (1987), *op. cit.*, p. 277-301.

3. Susan McRae, « Women and class analysis », dans Jon Clark, Célia Modgil, Sohan Modgil, *John Goldthorpe. Consensus and controversy*, *op. cit.*, p. 117-133 ; Shirley Dex, « Goldthorpe on class and gender : the case against », dans *ibid.*, p. 135-152.

4. *Social class in modern Britain*, Londres, Hutchinson, 1988, 314 p.

5. Anthony Heath, Nick Britten, « Women's jobs do make a difference : a reply to Goldthorpe », *Sociology*, 18, 1984, p. 475-490.

position sociale des femmes mariées par la profession de leurs maris, mais encore on doit tenir compte, pour déterminer la position d'une famille dans la structure sociale, des professions respectives des deux époux lorsqu'ils sont tous les deux actifs. Cette approche s'est développée autour d'une analyse des modifications intervenues dans l'importance de l'activité professionnelle féminine : on constate, dans les pays industriels, une augmentation dans le temps des taux d'activité professionnelle des femmes mariées, une diminution du nombre de femmes en âge de travailler n'ayant jamais exercé un emploi et, enfin, une différence marquée entre les structures professionnelles masculines et féminines conduisant à une réduction de l'homogamie sociale. Les tenants de cette approche considèrent donc qu'il est erroné d'établir une équivalence entre position sociale de la femme mariée et catégorie socio-professionnelle de son mari, et que ces évolutions conduisent à une profonde modification des rapports de pouvoir et de hiérarchie au sein de la famille.

L'approche par la « dominance » tente de concilier les avantages méthodologiques de chacune de deux précédentes approches ; elle a été proposée par Robert Erikson¹. Celui-ci suggère de retenir de l'approche « conventionnelle » l'hypothèse d'un repérage des familles plutôt que des individus pour analyser les structures sociales. En revanche, il propose de ne pas systématiquement identifier la position sociale des familles par la profession de leurs chefs, et donc des hommes dans la très grande majorité des cas. Il s'agit de substituer à la notion de position du chef de famille celle de position de celui des époux dont le statut social est « dominant ». Afin d'établir laquelle des deux positions sociales est dominante, Robert Erikson suggère de considérer deux critères : d'une part, l'exercice effectif d'une profession (ainsi, un cadre supérieur au chômage n'est pas dans une position dominante vis-à-vis de sa femme qui est employée mais en activité) et le temps de travail (l'emploi à temps plein est dominant par rapport à l'emploi à temps partiel) ; d'autre part, un critère de hiérarchie des qualifications et statuts professionnels (les professions qualifiées sont dominantes par rapport aux professions non qualifiées, ainsi que les professions « non manuelles » par rapport aux professions « manuelles » et que le statut d'employeur par rapport à celui de salarié).

Dans le chapitre qu'il consacre en 1987 à une discussion de ces trois approches, John Goldthorpe envisage successivement les critiques que l'on peut opposer à celle qu'il défend ainsi que ses points faibles. Il souligne notamment que l'on pourrait envisager d'introduire des données relatives aux femmes mariées dans l'analyse de la mobilité sociale. Ne prendre en compte que les hommes n'offrirait qu'une vue partielle des phénomènes de mobilité sociale dans la mesure où existe une « mobilité maritale », celle que l'on peut observer en comparant les positions sociales des familles d'origine et les positions sociales des maris des femmes mariées. Cette position, rappelle Goldthorpe, est notamment défendue

1. Robert Erikson, « Social class of men, women and families », *Sociology*, 18, 1984, p. 500-514.

par un courant de recherche qui conçoit le mariage comme un canal de mobilité sociale ascendante pour les femmes : ces travaux ont notamment cherché à démontrer que les femmes mariées ont davantage de chances de mobilité sociale ascendante, grâce à leur mariage, que n'en ont les hommes par leur trajectoire professionnelle. Ne pas en tenir compte aboutirait ainsi à une sous-estimation des flux de mobilité sociale ascendante.

Mais en se fondant sur l'approche « individuelle », on pourrait également reprocher à l'approche « conventionnelle » de sous-estimer les taux de mobilité sociale descendante, étant donné l'existence d'inégalités et de discriminations professionnelles entre hommes et femmes. Etablir une équivalence entre positions sociales des femmes mariées et professions des chefs de famille constituerait non seulement un appauvrissement de l'information disponible sur la mobilité sociale globale, mais encore une véritable déformation de cette information : à catégories sociales égales, on ne saurait établir d'équivalence, notamment pour les emplois peu qualifiés du secteur tertiaire, entre les positions sociales des hommes et celles des femmes.

C'est à examiner empiriquement ces questions, ainsi que l'approche par la « dominance », que John Goldthorpe s'emploie en utilisant des données de l'enquête post-électorale British Election Study de 1983. La démonstration mise en œuvre atteste du souci méthodologique de l'auteur et de la manière dont il utilise les possibilités offertes par la modélisation log-linéaire. Dans le chapitre du livre consacré aux travaux de Goldthorpe où elle discute de ses analyses sur la mobilité sociale des femmes, Susan McRae (qui se définit en introduction comme une « féministe engagée à travers ses recherches sur la place des femmes sur le marché de l'emploi ») reconnaît avec une grande honnêteté intellectuelle (compte tenu de l'aspect polémique de ce débat et des accusations de « sexisme intellectuel » qui pèsent sur John Goldthorpe) que ses analyses empiriques sont convaincantes¹. Elle résume en plusieurs points les résultats obtenus par Goldthorpe ; on peut en retenir au moins trois :

1. De fortes inégalités et discriminations professionnelles existent entre hommes et femmes en Grande-Bretagne, comparables à celles des autres pays industriels. Quelles que soient leurs origines sociales, les femmes connaissent davantage que les hommes des trajectoires de mobilité sociale descendante et il faudrait, en Grande-Bretagne, que plus de la moitié d'entre elles change de positions sociales pour que soit établie l'égalité professionnelle entre les deux sexes. Toutefois, ces inégalités et discriminations ne doivent être interprétées qu'en termes de mobilité sociale « absolue », car elles reflètent les écarts entre les distributions des positions sociales des hommes et des femmes. En revanche, les coefficients permettant de mesurer la mobilité sociale « relative » des femmes sont très proches de ceux calculés pour les hommes (coefficients obtenus à l'aide d'un modèle log-linéaire). Les inégalités dans les chances « relatives » de mobilité sociale sont du même ordre pour les deux sexes.

1. Susan McRae, *Women and class analysis*, op. cit.

2. Le mariage ne constitue pas pour les femmes un canal de mobilité sociale ascendante plus fluide que ne l'est la structure des emplois pour les hommes. John Goldthorpe établit d'ailleurs que la mobilité sociale des hommes et la mobilité maritale des femmes relèvent d'une même structure : entre catégories d'origines et de positions sociales pour les hommes et catégories d'origines et de positions sociales de leurs maris pour les femmes, les taux de mobilité sociale « relative » sont équivalents. Autrement dit, les mêmes clivages sociaux et inégalités qui scindent la population masculine sur le marché de l'emploi, scindent la population féminine sur le « marché matrimonial ».

3. Lorsque l'on suit l'approche par la « dominance » et que l'on affecte les femmes, selon les cas, soit à leur propre profession, soit à la profession de leur mari, l'analyse de la mobilité sociale des hommes et des femmes montre l'existence de différences entre les deux sexes : les femmes sont moins immobiles, notamment celles qui occupent des positions au sein des cadres supérieurs ou professions libérales, cadres moyens, petits indépendants et ouvriers qualifiés ; quelle que soit leur origine sociale, elles connaissent davantage de mobilité sociale en direction des positions sociales intermédiaires (infirmières, enseignantes, notamment) ; enfin, les filles de petits indépendants sont davantage mobiles en direction des positions de professions libérales ou cadres supérieurs et de cadres moyens que leurs « frères ».

Ce dernier résultat ne peut être réduit à l'a-symétrie des structures professionnelles des hommes et des femmes, et se maintient lorsque l'on calcule les taux de mobilité sociale « relative » des hommes comparés à ceux des femmes en position « dominante ». A cette exception près, John Goldthorpe conclut qu'adopter l'approche par la « dominance » ne rajoute pas grand-chose aux analyses menées selon l'approche « conventionnelle ». Le seul gain d'information apporté par l'approche de Robert Erikson concerne la mobilité sociale des femmes célibataires ou chefs de famille, mais qui ne représentent qu'une part assez peu importante des populations étudiées.

Ces résultats permettent à John Goldthorpe de maintenir que l'approche « conventionnelle » doit être maintenue dans l'analyse de la mobilité sociale. S'il concède qu'en adoptant l'approche de la mobilité sociale des femmes proposée par Robert Erikson, on enrichit l'analyse de l'information disponible sur la mobilité sociale des femmes célibataires ou de celles qui peuvent être considérées comme chefs de famille, il retient surtout qu'une telle approche ne remet pas en cause l'essentiel de ces analyses : les cas visés sont très marginaux, mais surtout l'unité d'observation pertinente reste la famille dont Robert Erikson reconnaît d'ailleurs qu'il est difficile de saisir sa position sociale en tenant compte de plusieurs de ses membres.

Les analyses effectuées par John Goldthorpe et les résultats qu'il a obtenus sont-ils susceptibles d'être transposés à la France ? Le livre de Dominique Merllié et Jean Prévot permet d'apporter des éléments de réponse, malheureusement limités à quelques-unes des hypothèses que l'on vient de présenter. Ils utilisent notamment les données de l'enquête

FQP 1985 pour établir s'il y a en France un « modèle féminin de la mobilité sociale ».

Etablissant tout d'abord que l'homogamie sociale entre conjoints est toujours forte (40 % en 1985 et 47 % en 1959) et qu'elle est assez nette, quoique moins forte, lorsque l'on compare pour les femmes mariées les professions de leurs maris et de leurs pères, les auteurs obtiennent un résultat proche de celui défendu par John Goldthorpe. Lorsque l'on compare séparément la mobilité sociale des hommes (professions des pères × professions des fils) et la mobilité sociale des femmes (professions des pères × professions des filles), des différences apparaissent dans la structure des destinées et dans la composition des catégories socio-professionnelles selon l'origine sociale. Ces différences, notent cependant les auteurs, sont largement imputables à celles qui existent entre structure professionnelle des hommes et structure professionnelle des femmes. Ainsi, « les femmes étant beaucoup moins souvent cadres que les hommes, toutes les catégories de "filles" ont moins de chances d'être cadres que leurs "frères". La comparaison des origines, qui conduit à se demander si elles sont plus ou moins sélectionnées socialement que les hommes du même groupe, est affectée aussi par les différences de structures : moins nombreuses, les femmes cadres peuvent être plus sélectionnées »¹.

Les auteurs prennent soin de contrôler que ce résultat vaut également dans la classe d'âge où l'activité professionnelle féminine est la plus élevée, les 25-39 ans : au total, les différences de sélection sociale qui apparaissent (les femmes cadres sont davantage originaires des cadres et ont moins souvent un père ouvrier que les hommes cadres, les employées et ouvrières non qualifiées sont plus souvent d'origine ouvrière que les employés et ouvriers non qualifiés, les agricultrices sont moins souvent filles d'agriculteurs que les agriculteurs) sont assez mineures et reflètent à nouveau les différences de structures professionnelles des hommes et des femmes.

S'ils n'utilisent pas les mêmes instruments d'analyse (les modèles log-linéaires), Dominique Merllié et Jean Prévot aboutissent donc à une conclusion identique à l'une de celles obtenues par John Goldthorpe : « Pas plus en France qu'en Grande-Bretagne le lien entre profession individuelle et profession du père ne semble moins important pour les femmes que pour les hommes »². De cette conclusion, John Goldthorpe tirait argument pour établir qu'une fois pris en compte les effets de marges l'analyse des tableaux de mobilité sociale des hommes et des femmes révélait pour les deux sexes l'existence d'une même structure des chances « relatives » de mobilité. Il faut souligner que Dominique Merllié et Jean Prévot n'utilisent pas la distinction entre mobilité « absolue » et mobilité « relative », et qu'ils ne poussent pas l'analyse sur le terrain de la mobilité maritale des femmes comparée à la mobilité sociale des hommes ; de même ne se prononcent-ils pas sur le choix d'une approche

1. Dominique Merllié, Jean Prévot, *La mobilité sociale*, op. cit., p. 89.

2. *Ibid.*, p. 92.

de la mobilité sociale des femmes plutôt que d'une autre. Leur analyse et leurs conclusions sont donc limitées, et l'on doit considérer que l'analyse de la mobilité sociale des femmes en France est un objet de recherche encore peu exploré.

En revanche, les conclusions que tirent Dominique Merllié et Jean Prévot d'une prise en compte des données relatives à cette mobilité sociale des femmes sont originales et neuves sur un autre terrain. Les auteurs montrent en effet de quelle manière une plus forte égalité professionnelle entre les hommes et les femmes pèserait dans le sens d'une moindre mobilité sociale masculine : « Si seuls les hommes étaient actifs, avec une distribution des emplois correspondant à celle des deux sexes réunis, leur mobilité sociale serait moins ascendante (puisqu'il y aurait, notamment, beaucoup moins de positions de cadres qui leur seraient ouvertes). On peut donc considérer, ainsi, qu'en venant occuper massivement les professions d'employés, comme les enfants de paysans et les immigrés les emplois d'ouvriers, les femmes ont contribué à permettre à leurs "frères" (et maris) d'occuper plus souvent une position sociale plus élevée que celle de leurs pères »¹.

* *

Nous avons voulu rendre compte de certains des nouveaux acquis et des nouvelles interrogations que l'analyse de la mobilité sociale propose sur une période récente. Cette recension n'est pas exhaustive et procède donc de nos choix personnels. D'autres travaux que ceux présentés ici auraient pu, légitimement, figurer parmi ceux qui ont récemment contribué à développer de nouveaux aspects de l'analyse de la mobilité sociale. Les quatre thèmes que nous avons explorés permettent, toutefois, de bien appréhender les nouveaux objets et thèmes de recherche que la sociologie de la mobilité sociale a récemment définis.

Nous voudrions, en conclusion, insister sur le dynamisme et l'interdisciplinarité dont fait preuve ce champ de recherche. Le livre récemment publié par Jean-Luc Pinol², consacré à l'analyse de la mobilité — essentiellement spatiale et géographique — sur Lyon de la fin du 19^e siècle à la seconde guerre mondiale, montre admirablement de quelle manière l'historien peut se saisir d'un objet de recherche sociologique, utiliser une variété de méthodes d'observation et d'analyse (biographies d'immeubles, coupes transversales et approche longitudinale de cohortes) et obtenir un ensemble de résultats riches d'interprétation pour le politologue. Parvenu au terme de sa recherche, l'auteur conclut :

« Pour la génération des enfants de la République, les valeurs républicaines de promotion par l'école, les vues libérales chères aux opportunistes se sont réalisées en partie dans les faits, même si la mobilité n'a pas atteint le niveau

1. *Ibid.*

2. Jean-Luc Pinol, *Les mobilités de la grande ville, Lyon, fin XIX^e-début XX^e*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991, 432 p.

que certains défenseurs de l'école républicaine auraient souhaité. Pour les fils du siècle, le climat change. L'arrivée au pouvoir des radicaux provoque une intervention plus massive de l'Etat mais, dès l'après-guerre, le projet social de la République s'essouffle. La mobilité sociale décline. Pour la première génération, la réalité correspondait tant bien que mal aux idéaux de la République triomphante ; pour la seconde, les malheurs du temps se doublent d'une crise des valeurs »¹.

Ce type d'analyse montre bien que la science politique doit être attentive aux résultats des recherches menées par la sociologie de la mobilité sociale. Ces résultats sont tout d'abord susceptibles d'enrichir la compréhension des effets de la mobilité sociale sur les comportements politiques, dans le cadre de travaux comparatifs notamment. La mesure des effets d'origine sociale ne peut être considérée comme équivalente dans des sociétés plus ou moins mobiles. Plus fondamentalement, prendre en compte les données de mobilité sociale permet d'établir un lien entre explication du changement social et explication du changement politique. De ce point de vue, les travaux de John Goldthorpe, notamment, ont contribué au cours des dernières années à renouer avec l'interrogation sur les conséquences politiques de la mobilité sociale. Après tout, l'origine de la sociologie de la mobilité sociale se trouve dans les réflexions menées à la fin du siècle dernier sur l'avenir politique des pays industriels et l'homogénéité politique des groupes sociaux*.

* *Ibid.*, p. 344.

* Je remercie Vincent Tournier pour la relecture de ce texte et ses suggestions.

Bruno Cautrès est chargé de recherche au CNRS (Centre de recherche sur le politique, l'administration et le territoire — Centre d'informatisation des données socio-politiques de l'Institut d'études politiques de Grenoble). Il est l'auteur de *La mobilité sociale, ses formes et ses conséquences politiques. Une analyse comparée France-Grande-Bretagne*, thèse de doctorat, science politique, Grenoble, Institut d'études politiques, juin 1988, et de « Chômage et comportement électoral en Grande-Bretagne », dans Monica Charlot (dir.), *L'effet Thatcher*, Paris, Economica, 1989. Il a écrit récemment « Appartenance religieuse et comportement électoral en Grande-Bretagne », communication au colloque « Religion et politique en Grande-Bretagne », Maison française d'Oxford, septembre 1991 et, avec Bernard Denni, « Mesure de l'intérêt pour la politique. L'apport de l'analyse des correspondances », communication à la Conférence internationale « Applications and recent developments of correspondence analysis », Cologne, mai 1991. Il travaille actuellement sur les conséquences politiques de la mobilité sociale (France et Grande-Bretagne) ainsi que sur les méthodologies d'analyse statistique des données en sciences sociales et l'intégration européenne des banques de données socio-politiques (CERAT-CIDSP, Institut d'études politiques de Grenoble, Domaine universitaire, BP 45, 38402 Saint-Martin d'Hères cedex).